

” Nos ressources façonnent un cadre de vie recherché.
Son attractivité le rend fragile. ”



REGARD

invertissons le regard inversons le regard inversons

SUR

invertissons le regard inversons le regard inversons

L'HÉRAULT



EDITO

“ Histoire et mémoire sont deux perceptions du passé nettement différenciées. La mémoire est un vécu, en perpétuelle évolution, tandis que l'histoire est une reconstitution savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir constitutif et durable. La mémoire est plurielle en ce sens qu'elle émane des groupes sociaux, partis, églises, communautés régionales, linguistiques ou autres. La mémoire de collective est à première vue une chimère, car somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes. L'histoire en revanche à une vocation plus universelle, sinon plus œcuménique. Malgré les conflits, elle est une propédeutique de la citoyenneté. La mémoire, parfois, est du registre du sacré, de la foi ; l'histoire est critique et laïque. La première est sujette au refoulement, tandis que, toujours a priori, rien est étranger aux territoires de l'historien.

« Histoire et mémoire »
par Simone Manon, Avril 2008

“

En ce début de mandature municipale, perturbée par une crise sanitaire sans précédent, la direction départementale des territoires et de la mer vous propose un regard introspectif sur le département de l'Hérault.

Cette publication invite à redécouvrir ce territoire privilégié, son histoire, les transformations à l'œuvre ainsi que les défis de l'aménagement durable auxquels est confrontée notre génération.

10 ans après le dernier «Regard sur l'Hérault» publié par les services de l'État, cette nouvelle mouture veut redonner du sens au travail commun auquel doit s'atteler la puissance publique.

La lecture partagée des enjeux et des urgences expose un diagnostic préoccupant pour notre département : celui d'un territoire qui épuise ses ressources et peine à gérer les conséquences de son attractivité.

A bien des égards, il est difficile de distinguer, entre mémoire et histoire, ce qui nous marquera dans l'instant et ce qui restera de notre temps en legs aux générations futures.

Il convient plus que jamais de travailler ensemble au développement d'un projet commun et équilibré pour nos territoires.

”



Le Préfet,
Jacques WITKOWSKI

INVERSER LE REGARD



“

L'Hérault tire son histoire de la Gaule narbonnaise. Il a connu des siècles prospères au XII^e siècle avec la première université de médecine et au XV^e siècle avec le développement des manufactures des Hauts-Cantons qui exportaient leurs étoffes jusqu'au Levant. Il a également connu des crises que ce soit la peste au XIV^e siècle, les guerres de religion du XVI^e et le phylloxera au début du XX^e.

Montpellier, sa capitale, a été, au fil du temps, ville de garnison, haut-lieu de vie étudiante, siège du pouvoir central dont la marque se lit encore dans l'architecture de la ville. En perdant son statut de capitale régionale, elle doit encore se réinventer. Ville de commerce, des échanges et de rencontres, elle reste depuis l'après-guerre un haut lieu du tourisme et de l'aspiration au soleil.

La richesse et la diversité des paysages et des espaces naturels, associés à la douceur du climat constituent un cadre de vie exceptionnel qui fonde l'attractivité du département. De fait, en 60 ans, la population y aura plus que doublée, les emplois s'orientant essentiellement vers la production de biens et de services pour répondre aux besoins des populations accueillies.

Conséquence d'une dernière génération qui a "consommé" à elle seule autant de foncier agricole et naturel que les 22 précédentes, et d'un développement urbain réalisé depuis les années 1960 par extensions périphériques successives autour des villes et villages, l'attractivité du territoire faiblit. Les ressources naturelles dépassent leur point d'équilibre entre prélèvement et reconstitution. Autant de prémices d'un modèle qui s'essouffle.

Au début de ce XXI^e siècle se reposent curieusement des questions immémorielles : pas de développement sans eau potable, pas d'alimentation sans espaces agricoles, pas d'aménités, de biodiversité, de stockage de carbone sans espaces naturels et forestiers, essentiels d'ailleurs pour limiter les risques d'inondation, de sécheresse ou de submersion marine.

C'est pour résoudre à nouveau ces équations complexes, tracer un nouvel horizon, que ce «Regard sur l'Hérault» vous invite à inverser le regard, réinterroger le temps long de la construction de la politique publique, et redonner de la profondeur à ces réflexions communes sur l'occupation du territoire et nos manières d'y vivre et d'y habiter.

”



Le directeur départemental
des territoires et de la mer,

Matthieu GREGORY

SOMMAIRE



INVERSER LE REGARD

UN AMPHITHÉÂTRE VERS LA MÉDITERRANÉE

8

LA GENÈSE DU TERRITOIRE HÉRAULTAIS

2 500 ans d'histoire

12

Une organisation territoriale ancienne héritée des cités gauloises

12

Un territoire divisé et difficile à maîtriser

13

L'émergence du territoire héraultais, Montpellier ville centrale

13

L'Hérault de 1950 à aujourd'hui

16

70 ans d'aménagement du territoire

La mission Racine fixe les bases actuelles de l'aménagement et de l'organisation de l'Hérault

16

Les cartes du « pouvoir », la métropolisation et la création de la nouvelle région Occitanie

18

Une pression démographique de plus en plus forte notamment sur la frange littorale

22

Se loger, travailler, se ravitailler, se divertir : une urbanisation galopante pour répondre aux besoins des habitants

24

Les inégalités territoriales se creusent entre le littoral et les territoires «ruraux»

37

DES RESSOURCES SOUS PRESSION

Les réserves d'eau propres au département en situation de déséquilibre

40

La mer et le littoral, un capital économique à préserver

42

Un patrimoine vivant et paysager, riche et fragile

44

De la viticulture de masse à la diversification agricole, un modèle agricole en perpétuelle transformation

47

Une forêt sous exploitée en expansion, un aléa incendie qui progresse

52

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE RENFORCE LA PRESSION SUR LA RESSOURCE

56

Un climat méditerranéen

57

Le manque d'eau s'intensifie

58

La recrudescence des événements climatiques et l'augmentation des risques naturels

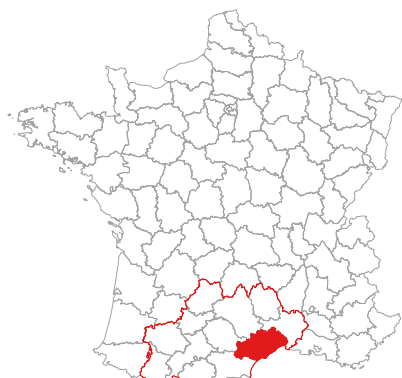
60

Une question de santé publique et de sécurité alimentaire

62

VERS UN NOUVEL HORIZON ...

64



Occitanie

UN AMPHITHÉÂTRE VERS LA MÉDITERRANÉE

SIX GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS SE SUCCÈDENT EN ÉTAGES

L'Hérault :

6 101 km²

25 cantons

3 arrondissements

342 communes

16 EPCI

1 métropole

4 communautés d'agglomération

11 communautés de communes



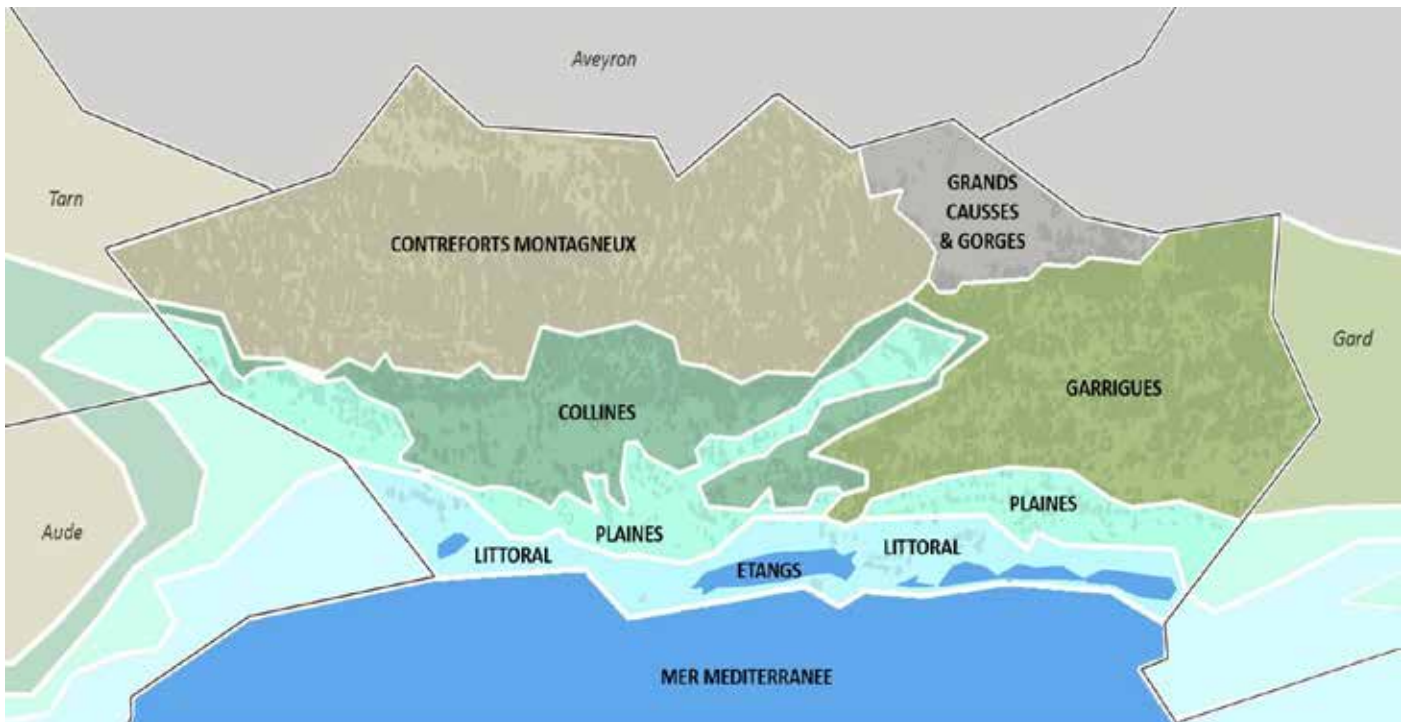
CONTREFORTS MONTAGNEUX : au nord-ouest du département, s'étend le Haut-Languedoc, dit «hauts-cantons», accolé à la Montagne Noire, ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. L'Espinouse y culmine à 1124m. L'altitude et l'exposition aux courants d'ouest font de ces terres des territoires de montagne. Les contreforts étonnamment diversifiés, notamment géologiquement, composent des paysages très contrastés. Les forêts fraîches se déploient sur de hauts plateaux vallonnés, où l'eau ne manque pas. Plus à l'est, le Caroux et les monts d'Orb sont sous influence méditerranéenne.



GRAND CAUSSE ET GORGES : au nord-ouest du département, le Larzac, plus aride, aligne son rebord abrupt au-dessus de la plaine de l'Hérault, relayé par la crête de la Séranne. Seul causse de l'Hérault, le Larzac, offre des paysages très contrastés qui pourraient dessiner autant de sous-unités boisées du Saint-Baudille à la Séranne, poljé de Saint-Maurice-de-Navacelles, ségalas du Caylar, chaos dolomitiques des Rives et du Caylar. Les gorges étroites mais habitées et partiellement cultivées de la Vis, forment un paysage spectaculaire bien particulier.



LES PLAINES : au cœur du département, la diagonale nord-sud que dessine la vallée de l'Hérault marque la limite entre le pays des garrigues à l'est et celui des collines viticoles à l'ouest qui s'étendent le long des plaines du Minervois, de Saint-Chinian et de Faugères.



Trois fleuves côtiers principaux traversent le département et ses 6 unités paysagères : l'Hérault et l'Orb qui débouchent entre Agde et Sérignan, le Lez et son affluent la Mosson dessine le paysage montpellierain, jusqu'à Palavas-les-flots



LES COLLINES : à l'ouest, elles diffèrent des garrigues par des reliefs plus doux et plus continus entre les hauteurs des puechs et les plaines. Elles s'étendent très longuement jusqu'à la plaine de l'Aude aux confins ouest du département. Elles sont largement cultivées en vignes, qui ne cèdent la place à d'autres cultures que dans les rares dépressions plus humides, certaines héritées de l'érosion éolienne. Elles échappent aux grandes infrastructures qui passent plus facilement dans les plaines rétro-littorales. Autour de Béziers et de la vallée de l'Orb, les dynamiques d'évolution de l'agglomération dessinent des paysages distincts, davantage marqués par l'urbanisation que par les caractéristiques rurales dominantes partout ailleurs.



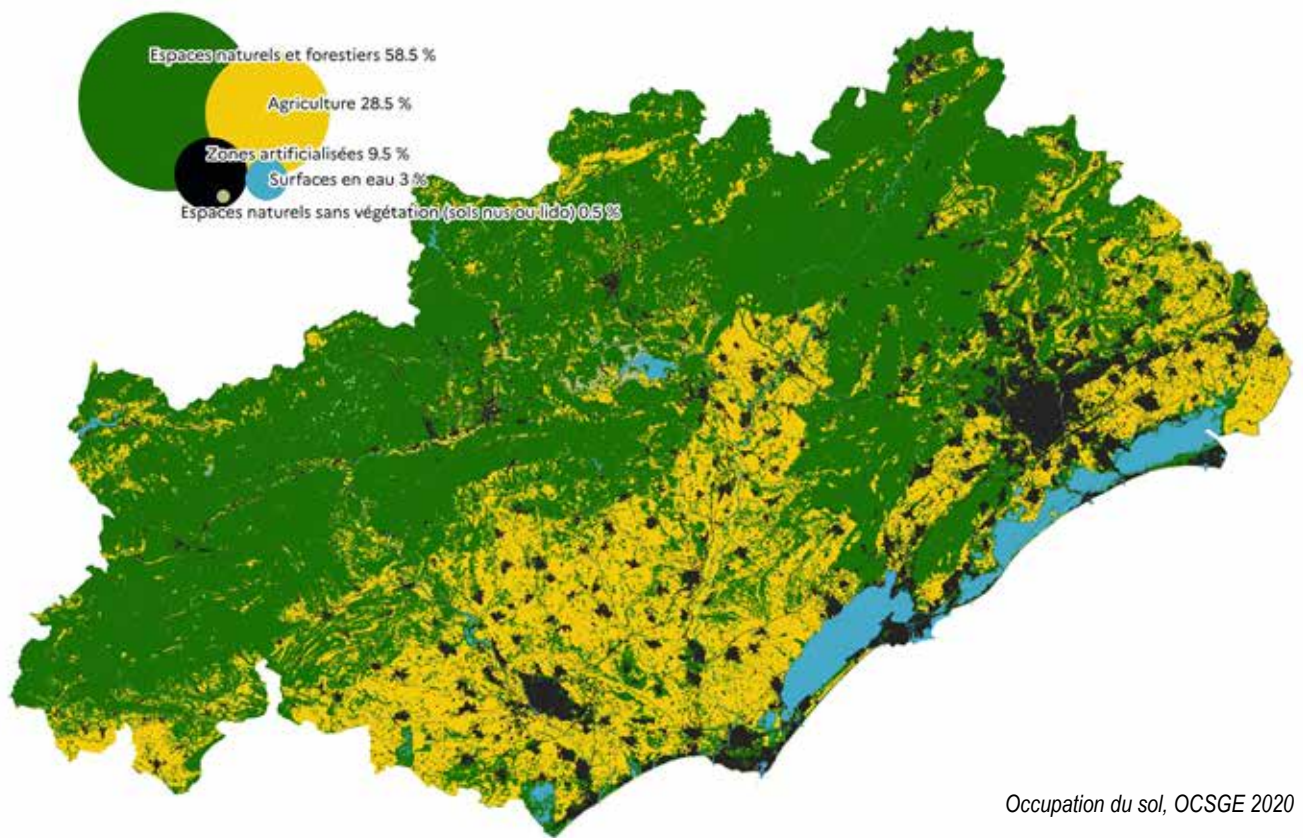
GARRIGUES : à l'est, la dent du Pic Saint-Loup émerge de façon spectaculaire et constitue le paysage emblématique des garrigues héraultaises, caractérisées par une imbrication plus ou moins étroite de plateaux boisés et garrigues d'Aumelas ou de la Moure et de plaines cultivées séparées par des déroulés de coteaux où se greffent de façon privilégiée les villages.



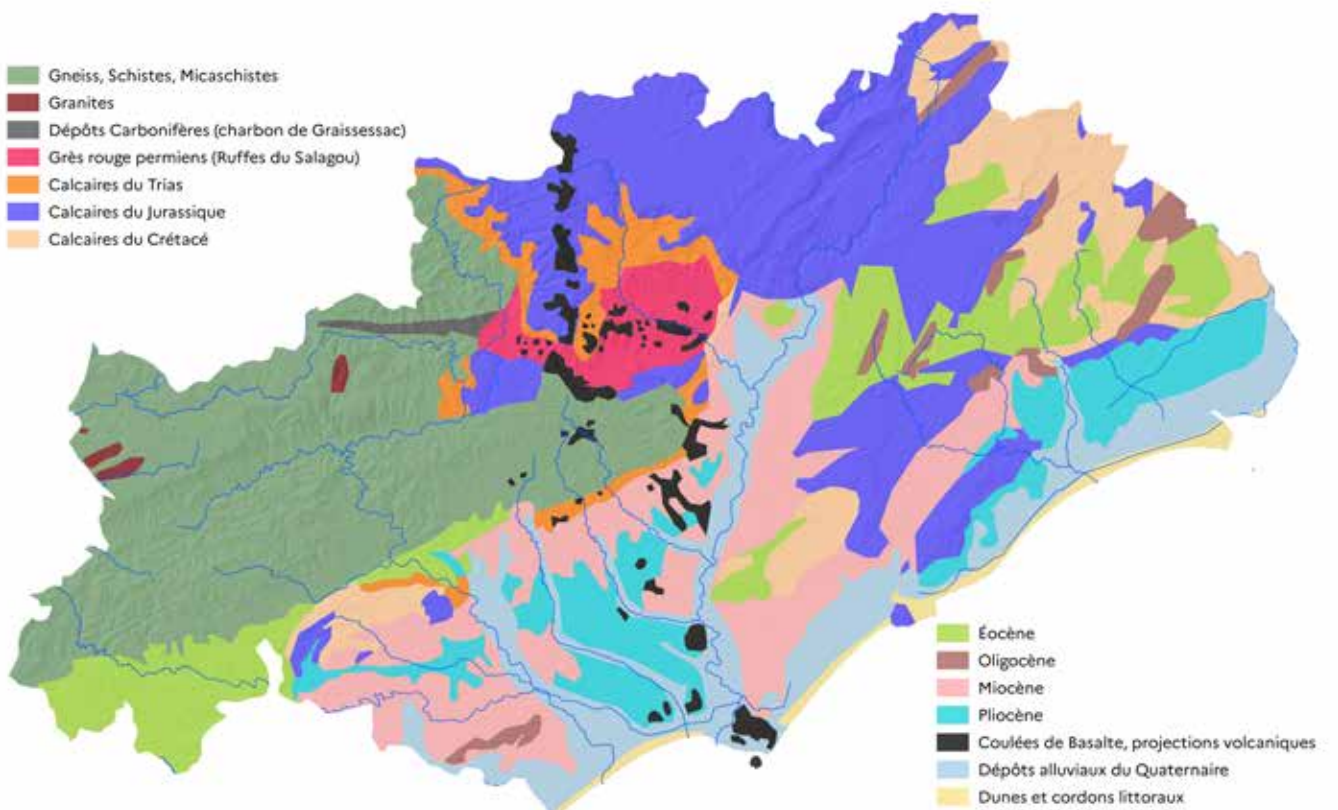
LE LITTORAL qui court de la Grande Motte jusqu'à Vendres sur 90 km de côte, est composé d'un écheveau de lagunes successives, les étangs de l'Or à Ingril découpant un lido de sable mince et fragile, marqué par des stations balnéaires et surplombé au sud par le massif calcaire de la Gardiole. Le littoral du Bassin de Thau, plus épais et cultivé, est quant à lui une pièce unique du fait de sa taille et de son massif calcaire du Mont St Clair urbanisé. Encore plus au sud-ouest, se trouve les seules roches volcaniques encore visibles au pied du Mont Saint-Loup. Et enfin, le littoral du Cap d'Agde à Valras-Plage, dont les étangs ont été comblés et remplacés pour certains par des zones humides, présente une occupation humaine quasi continue avec l'alternance de lotissements et de zones de campings.

LA GENÈSE DU TERRITOIRE HÉRAULTAIS





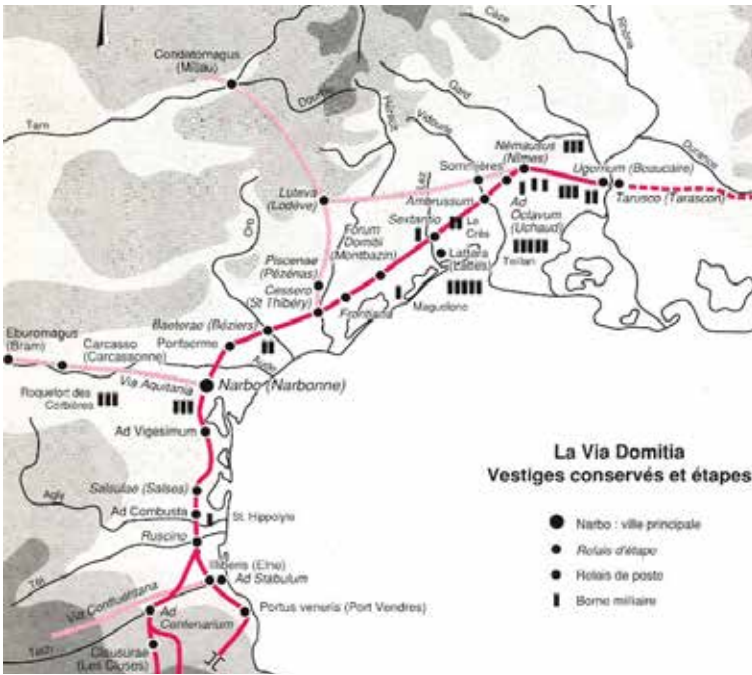
Occupation du sol, OCSGE 2020



Géologie simplifiée de l'Hérault

2 500 ans d'histoire

Une organisation ancienne héritée des cités gauloises



Si grottes, menhirs et dolmens témoignent d'une occupation préhistorique, la première cité connue est celle de Béziers fondée par les Ibères, six siècles avant notre ère. Maguelone et Brescou sont édifiées par les Phéniciens qui établissent des comptoirs sur la côte. Lodève, Lattes et Narbonne sont fondées au gré des invasions, de même que la commune de Sextantio. Située au nord de Castelnaud-le-Lez, sur la Via Domitia, cette cité disparaîtra au XI^e siècle suite à l'avènement de Montpellier. Les Massaliètes fondent Agde. En 118 avant J.C. est constituée la province romaine, dont Narbonne est la capitale. Les romains embellissent les villes existantes et tracent des routes (Via Domitia) sur lesquelles se forment des relais : Cessero (Saint-Thibéry), Forum Domitii (Montbazin) ou encore Ambrussum (oppidum gaulois situé sur la Voie Domitienne sur le territoire de la commune de Villetelle).

Carte des anciens diocèses de l'Hérault

Les huit cités de Narbonne, Béziers, Carcassonne, Lodève, Nîmes, Toulouse, Ruscino et la cité des Helviens commandent à des territoires qui deviendront, au V^e siècle, autant de diocèses. L'église, en prenant pour base géographique de son organisation les mêmes divisions que l'administration romaine, reprend l'implantation de celle-ci dans les cités gauloises répertoriées dès le III^e siècle. Toutes deux ont contribué à perpétuer des divisions territoriales très anciennes, inaugurant une méthode que le pouvoir royal imita plus tard quand il fit du diocèse la division administrative fondamentale du Languedoc¹.





Un territoire divisé et difficile à maîtriser

En 412, la province est envahie par les Wisigoth puis en 719 par les Sarrasins. Charles Martel reprend Béziers en 757 mais pour ce faire, détruit un grand nombre de villes littorales dont la cité de Maguelone qui restera inoccupée pendant 3 siècles, les évêques migrant à Sextantio. Toutefois Narbonne reste aux mains des Sarrasins. En 918, les comtes de Toulouse prennent possession du territoire, sans arriver pour autant à le maîtriser du fait de son importante division en fiefs, notamment le comté de Mauguio appartenant aux évêques de Maguelone, la vicomté d'Agde et la baronnie de Lunel. Alors que la seigneurie de Montpellier débute en 975, la vicomté de Béziers reste la plus puissante place forte du territoire avec Carcassonne.

L'émergence du territoire héraultais, Montpellier ville centrale

Le XII^e, un siècle prospère

Les foires de Pézenas et de Montagnac en témoignent. L'agriculture se développe sous l'impulsion des abbayes de St Guilhem, Aniane et St Chinian, fondées entre 800 et 900. Montpellier, principal port d'entrée des épices en France et forte de son université créée en 1289, multiplie sa population par 4 en moins de cent ans. Elle devient ainsi la ville la plus peuplée du royaume après Paris avec 40 000 habitants, dépassant légèrement Toulouse.

Cette période faste prend fin dans un premier temps avec la guerre des Albigeois : en 1209, Béziers est mise à sac et sa population massacrée. A cette même époque, elle devient propriété du roi de France St Louis, ainsi qu'Agde, et Mauguio, puis Lunel un siècle plus tard, quand Montpellier reste propriété des rois de Majorque jusqu'en 1349.

La peste et la Guerre de cent ans mettent fin à cet essor économique et démographique.

Il faudra attendre 2 siècles, sous François Ier, en 1536, pour que Montpellier dont l'importance croît rapidement, devienne la capitale de l'ancien diocèse de Maguelone.



La ville de Maguelone, envahie sans cesse par la mer, était devenue peu habitable, et ses prélats, qui l'avaient péniblement rebâtie au XI^e siècle, durent se résigner à l'abandonner pour toujours. Cet abandon marque la prégnance des risques littoraux dans l'usage du territoire².

Représentation du port étrusque de Lattara par Jean-Claude Golvin. Bâti au V^e siècle av JC, c'est un des plus anciens ports d'Europe occidentale. Jacques Coeur, fondateur de la Grande Loge des Marchands, relance le port de Lattes au XV^e



2 500 ans d'histoire

Au XVI^e siècle, Montpellier, protestante, s'organise en république autonome

Les guerres de religion du XVI^e siècle sont terribles pour le Languedoc. Entre 1560 et 1570, protestants puis catholiques mettent à sac et massacrent tour à tour les villes de Béziers, Agde, Montpellier et Lodève. Seule Montpellier reste protestante, s'organise en république autonome, fonde une université protestante et crée le jardin des plantes sur le modèle de celui de Padoue, bien avant celui de Paris. Louis XIII met fin à la république autonome de Montpellier en 1622.



Conformément à la volonté royale, les Etats du Languedoc votent en 1685 l'érection d'une statue équestre de Louis XIV

Sous Louis XIV, Montpellier devient le chef lieu des Etats du Languedoc

Montpellier devient chef-lieu et siège des Etats du Languedoc, basés auparavant à Pézénas³, et se trouve dotée de beaux monuments dont la place du Peyrou (1689). L'intendant, siégeant à

Montpellier, s'affirme peu à peu comme l'homme fort et le représentant du roi dans la province. La construction du canal des Deux-Mers (canal du Midi), entre 1666 et 1681, reliant la Garonne à la Méditerranée, favorise les relations commerciales. Pour lui donner un accès à la mer, Colbert fit construire le port de Sète en 1666.



1666, réalisation du port de Sète (Cette) et du canal du Midi

XV^e siècle à 1950, l'essor économique des Hauts-Cantons

Dans la plaine, la viticulture, tournée vers la distillation, n'a encore qu'un développement limité. À l'opposé, les garrigues et plus encore les Hauts-Cantons vivent un apogée économique. Leur industrie est puissante et diversifiée. Le bâti de ces territoires est particulièrement marqué par cette période.

Les concessions minières se multiplient avec l'extraction de marbres, de lignite, de houille, puis de bauxite. Fours à chaux (Tour-sur-Orb) et briqueteries (La Livinière) fournissent les matériaux de construction. Bédarieux, Clermont-l'Hérault, Lodève et Saint-Pons-de-Thomières⁴ sont spécialisés dans l'industrie textile et le travail des peaux, s'appuyant notamment sur l'énergie hydraulique⁵. Les laines issues des montagnes environnantes, sont filées dans les villages puis tissées à parts égales entre ville et campagne dans une multitude d'ateliers (Lodève : 8 000 ouvriers pour 8 000 habitants, Clermont l'Hérault : 6 000 ouvriers, 4 500 habitants⁶).



Lodève, usine dite Bouldou ; les anciens foulons ont connu plusieurs agrandissements jusqu'au XX^e siècle

“
Le vent se lève ... !
Il faut tenter de vivre!
”

Paul Valéry, le Cimetière
marin, Sète, 1922

Monument à Molière, Pézénas, Injalbert 1897



Les politiques publiques d'achat de draps de troupe ont contribué largement au développement de la mécanisation de l'industrie textile : obligation des soumissionnaires à avoir un outillage capable de satisfaire la production du lot maximum, aides financières par le versement aux fabricants du quart du prix des machines. Elles ont conduit à l'amélioration globale de la production et la fabrication de produits dont la qualité était recherchée, y compris à l'étranger.

Les ouvriers sont également petits propriétaires agricoles. Cette double activité apporte une grande élasticité dans la production et répond aux fluctuations de la demande.

Le développement des chemins de fer sur ces territoires par les propriétaires des manufactures facilite les échanges et participe sans conteste à leur développement économique important.

1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

La mission Racine fixe les bases actuelles de l'aménagement et de l'organisation de l'Hérault



1950, la fin de l'ère industrielle signe le déclin des Hauts Cantons et les fondations de la mission Racine

Les années 1950 marquent le déclin industriel des hauts cantons avec la concurrence d'une économie qui se mondialise alors que l'achat public cesse et que les usines manufacturières périclitent. Malgré tout, reste un réseau de chemins de fer étoffé qui ouvre de nouveaux débouchés aux vins du Languedoc et contribue à l'essor de la vigne. Le prisme fordien⁷ a sans doute contribué à une mauvaise évaluation de l'organisation industrielle des hauts cantons pourtant souple et flexible du fait de la pluriactivité de ses ouvriers et qui a fait ses preuves pendant près de 150 ans. En l'absence d'industries reconnues comme telles, l'universitaire et politique de l'époque, Jules Milhau, convaincu du capital économique de la côte languedocienne, sera à l'origine de la mission Racine. Cette mission posera les bases de la future loi Littoral et créera l'armature des nouvelles stations balnéaires du Languedoc-Roussillon.

“

(...) La théorie de la rente du sol peut s'appliquer ici à coup sûr : le Languedoc peut s'enrichir en vendant 200 km de front de mer au reste de la France.

Jules Milhau, économiste

”

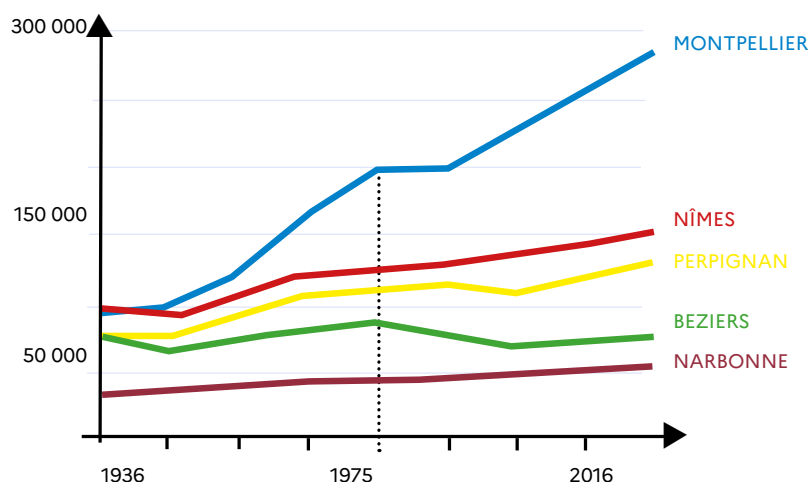
Montpellier assoit son statut de capitale de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, dopée par une croissance démographique importante

Dans les années 1950, Montpellier, malgré sa préfecture, ses facultés de médecine et de droit, et sa cour d'appel, compte moins de 100 000 habitants. Sa taille est assez comparable à celle de Nîmes ou de Béziers, deux villes qui, à l'époque, lui disputent la primauté. Ville tertiaire par excellence, elle va profiter du déclin industriel de ses concurrentes.

Au début des années soixante, le gouvernement du Général de Gaulle crée la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). De 1963 à 2014, cette administration française est chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire. Elle lance le programme « métropoles d'équilibre »⁸. Avec ce mouvement, nombre de villes de province alors de tailles très moyennes, seront dotées de ressources et d'équipements qui vont leur permettre de devenir de grandes villes de rayonnement régional.

Le 18 juin 1963, la DATAR lance la mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon. Présidée par Pierre Racine (conseiller d'État et directeur de cabinet de Michel Debré de 1959 à 1962 sous la présidence De Gaulle), cette dernière doit à la fois répondre à des enjeux locaux (démoustication, diversification de l'économie face aux crises viticole et industrielle) mais aussi nationaux (captation du tourisme méditerranéen face à l'attrait de l'Espagne). Elle est à l'origine de la création des stations balnéaire de la Grande-Motte et du Cap d'Agde.

À nouveau, le pouvoir central affirme le statut de capitale régionale de Montpellier, à l'instar de Louis XIV et y concentre les directions régionales des services administratifs. Le pôle de croissance ainsi créé, s'appuie sur les fonctions de recherche et d'enseignement grâce à ses centres hospitalo-universitaires et ses facultés, sur la création culturelle et sur les nouvelles activités industrielles basées sur les technologies de pointe et l'innovation. Cette période coïncide avec une forte perte de population pour Béziers de 14 876 habitants entre 1975 et 2000, qui malgré le retour de la croissance depuis peu, n'a pas retrouvé son niveau de 1975. Nîmes perd également des habitants à la même époque, puis les retrouve dès 1990.



Montpellier va ainsi largement bénéficier de ce dispositif et sera la ville languedocienne où les investissements publics immobiliers et d'infrastructures auront été les plus importants. Entre 1962 et 1968, la ville va gagner plus de 40 000 nouveaux habitants.

Plusieurs facteurs expliquent cette explosion démographique : l'arrivée massive de familles de réfugiés d'Afrique du Nord (pieds-noirs et harkis) ; l'installation, en 1965, de l'entreprise IBM qui sera à l'origine du nouveau quartier Millénaire et, enfin, l'accroissement de la population universitaire. 1965 est également l'année de naissance du district de Montpellier.

La mandature de Georges Frêche (1977-2004), marque de son empreinte le développement urbain de la ville avec les nouveaux quartiers Antigone et Millénaire et ses équipements inhérents : le Corum, le Tram, Odysseum, le Musée Fabre, ... Montpellier joue alors pleinement son rôle de capitale régionale du Languedoc-Roussillon.

“

De nombreux investissements sont consentis pour concentrer sur Montpellier les directions régionales des divers services administratifs (E.D.F., G.D.F., Télécommunications, Finances, Poste, S.N.C.F., Affaires culturelles et sociales, Tourisme...) bien souvent au détriment de Nîmes ou Béziers⁹ qui voient une partie de leurs activités et de leurs emplois émigrer vers la capitale régionale.

”

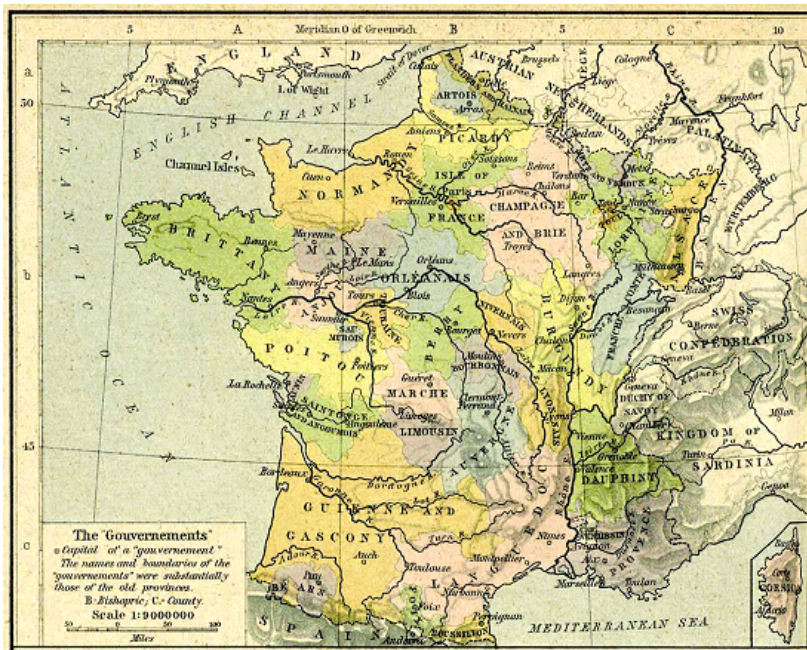
Jean-Paul Volle, urbaniste

1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

Les cartes du « pouvoir », la métropolisation et la création de la nouvelle région Occitanie

L'approche géographique et historique des territoires dépasse évidemment les découpages administratifs. Pour autant, la chronologie et l'évolution des « assemblages régionaux » racontent bien l'histoire des démocraties locales et des relations entre l'État et les collectivités territoriales. L'histoire de notre région est riche en enseignements sur l'organisation politique actuelle.

Il faut remonter à l'Ancien Régime pour déceler la province du Languedoc qui apparaît dans les intendances de l'Ancien Régime. A la suite de la « Narbonnaise » issue du droit romain, le regroupement des États du Languedoc se rapproche de l'actuel périmètre de l'Occitanie. Pour autant, dans ce découpage régional du XVIII^e, manquait notamment le Roussillon, une partie du Toulousain et le pays de Foix et s'était rajouté le Gévaudan et une partie de l'Auvergne et Rhône-Alpes.



Gouvernements militaires de 1789

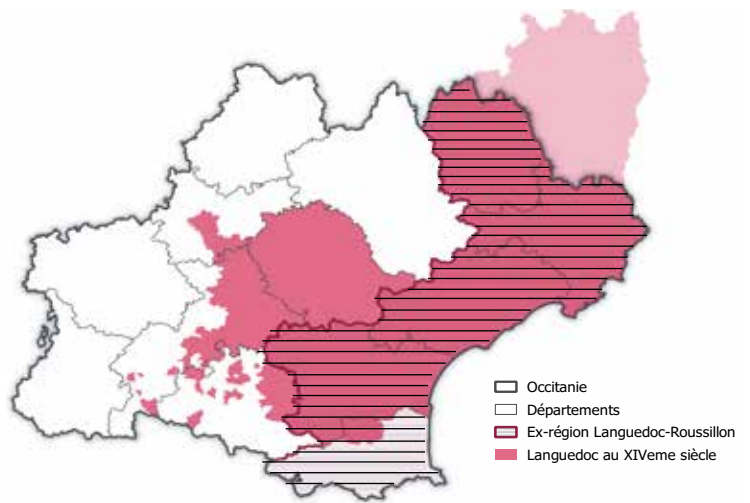
L'apparition du département de l'Hérault au même titre que les 83 départements continentaux et leur 555 districts date de la Révolution¹⁰, et met fin à la province du Languedoc en regroupant principalement les pays Biterrois, de l'Espinouse, du Lodévois, du Montpelliérain et une partie du Larzac. L'Hérault, officiellement de langue française depuis le XVe siècle, est dénommé en référence à son fleuve principal issu du Mont-Aigoual, le traversant sur près de 150 kilomètres en diagonale façonnant son paysage et sa topographie. L'évêché du même nom présentait alors son siège à Béziers avant que le Concordat de 1801 ne le transfère

à Montpellier, sous un seul diocèse faisant ainsi disparaître les évêchés de Saint-Pons, de Lodève, d'Agde et de Béziers. En 1851, après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, les villages autour de Béziers s'insurgent, le département est déclaré en état de siège.

Pendant près d'un siècle, seuls les départements découpent la France et alors que Montpellier rayonnait dans tout le Languedoc, la nouvelle géographie administrative de la République réduit cette capitale à un statut de chef-lieu de département. Même s'il peut être noté qu'elle conserve pendant cette période la Cour de justice, la Maison centrale de détention, le siège d'une division militaire et l'Académie¹¹.

De manière encore plus contemporaine, dans le sud de la France, Frédéric Mistral et ses amis, jouent un rôle initiateur en fondant "Félibrige", une association d'écrivains régionalistes, destinée à promouvoir la langue d'oc et la culture occitane dans la littérature. C'est encore à ce jour le plus riche et fiable des dictionnaires bilingues occitan-français.

Au-delà de cette initiative culturelle et patrimoniale exprimant les rapprochements du Languedoc avec la Provence, ce n'est qu'en 1919, qu'apparaissent les premières mesures tendant à la création de ce qui deviendra plus tard des régions. Les groupements d'intérêts régionaux, appelés les « régions Clémentel », dont la mission est de coordonner les acteurs économiques, sont au nombre de quinze. Toulouse et Montpellier y apparaissent séparément.



Evolution des régions du 14ème à nos jours

S'enchaînent ensuite d'autres initiatives, comme celles des fédérations de syndicats d'initiative touristiques, les régions postales, puis radiophoniques et d'assurance sociale. Cette succession et accumulations de périmètres thématiques sont les prémices des préfectures régionales de 1941. Une loi installe même des inspecteurs généraux en mission extraordinaire (IGAME), chargés de coordonner l'action de maintien de l'ordre, de l'autorité civile de police et de l'armée au sein des circonscriptions des départements méditerranéens. Les « igamies » représentent la première autorité régionale coordinatrice sur laquelle se grefferont, par la suite, les pouvoirs économiques.

Après la seconde guerre mondiale, les politiques d'aménagement du territoire¹² prennent conscience de la nécessité d'une meilleure répartition des activités économiques, industrielles et tertiaires sur l'ensemble du territoire. Pour répondre à ces enjeux, est mis en place au ministère de la reconstruction par Eugène Claudius-Petit, en 1955, le premier système d'aide au développement régional.

“

La géographie ne pouvait pas retenir les divisions administratives pour délimiter et expliquer la réalité régionale.

Pierre Forcin, géographe

”

Plus localement, les territoires s'organisent et en 1965, naît le district de Montpellier, nouvel organe de gouvernance qui lancera incontestablement la future capitale du Languedoc Roussillon.

Dans la continuité, les régions constituées en établissements co-gouvernées par une assemblée de tous les élus locaux et dont le préfet instruit les affaires et exécute les délibérations ne bénéficient que de peu de compétences, il faudra le passage au XXI^e siècle pour qu'elles deviennent de véritables collectivités territoriales dotées de compétences spécifiques. Pendant près de 30 ans, la région Languedoc Roussillon aura ainsi regroupé les quatre départements littoraux des Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault et Gard avec seulement la Lozère pour l'arrière-pays, alors que le Tarn et l'Aveyron appartiennent à la région Midi-Pyrénées.

Dans son histoire administrative contemporaine, l'Hérault a donc successivement intégré différentes entités géographiques. Le début des années 2000 et ses différents rapports préconisant la fusion des régions, proposeront même des scénarios de fusion étirant la grande plaine du Languedoc jusqu'au Rhône.

1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

Avec la loi de 2014 relative à la délimitation des régions, le dernier épisode de l'histoire validera à nouveau la réunion de Toulouse et Montpellier dans une seule et même région comme au temps du Languedoc. Cette nouvelle grande région, deuxième plus vaste nationalement et plus de 10 fois supérieure à l'Hérault en termes de superficie, avec une population de 5,8 millions d'habitants, en formant la cinquième région la plus peuplée de France, est dénommée « Occitanie » par décret en 2016 et fixe le chef-lieu régional à Toulouse.

L'Occitanie répond donc aux exigences du classement des régions européennes, puisqu'elle est démographiquement plus importante que l'Irlande ou le Danemark, et présente une dynamique positive avec 50 000 nouveaux entrants par an, dont 20 000 actifs.



Montpellier perd son statut de capitale régionale

À l'issue de ces nouveaux découpages régionaux pour favoriser, douze régions économiquement plus puissantes en France continentale, le choix des capitales régionales a majoritairement privilégié les organisations préexistantes en communautés urbaines.

Ces concurrences entre capitales régionales au sein d'une même région fusionnée ont révélé des disparités concernant leurs localisations géographiques, les relations de pouvoirs économiques ou le rapport de taille entre les communes et leurs intercommunalités. Parmi les neuf préfectures régionales devenues départementales, Montpellier comptant 277 639 habitants, tout juste en train de structurer sa communauté d'agglomération en métropole, est détrônée par Toulouse qui comptait le double de population avec 471 941 habitants.

Le choix de la nouvelle capitale régionale s'est résolu rationnellement, Toulouse se détachant également très nettement d'un point de vue de son rayonnement économique, tandis que Montpellier présentait une médiane de niveau de vie très basse.

Après une brève volonté de préserver un équilibre de la distribution administrative des fonctions de gouvernance entre Montpellier et Toulouse, la répercussion sur la perte d'emplois de fonctionnaires aura été un sujet d'évocation pendant deux ans avant que Toulouse ne

“ Dans l'organisation physique du vaste secteur qui de la Gascogne au Rhône, de la Méditerranée aux plateaux du Massif Central, de ceux-ci aux Pyrénées, s'inscrivent des régions disparates certes, mais que rapprochent des contacts et des aptitudes complémentaires. C'est l'image de la France elle-même. Elle n'a peut-être nulle part plus de traits contrastés et fondus, nulle part une plus émouvante diversité.

Daniel Faucher 1947,
professeur de géographie

se détache clairement comme la capitale administrative et démographique des 13 départements réunis.

Alors que l'objectif était de clarifier les échelons administratifs, l'échelle d'une telle grande région et la cohérence de sa composante littorale interrogent.

Paradoxalement, aujourd'hui, ce regroupement de régions, si pesant en masse démographique, redonne une valeur de proximité aux départements, légitimes acteurs de la solidarité territoriale.

L'avènement de la métropole

C'est cette occasion que Montpellier doit saisir pour réinventer un autre statut que celui de la capitale régionale, en valorisant les nombreux atouts du département et notamment sa force d'attractivité littorale.

Montpellier conserve en effet une force de centralité avec sa diversité d'axes de transports (croisement des autoroutes A9 et A75, nouvelles gares TGV, et port et aéroport international) et ses équipements culturels et touristiques déjà existants (Corum, Zénith, Aréna, ...). Il en est de même pour la renommée de ses pôles universitaires et hospitaliers.

Il faut souligner que la dynamique démographique hyperpositive de Montpellier dépasse l'effet de levier du statut administratif de « Capitale » et puise dans les qualités historiques de son cadre de vie exceptionnel. Les conditions de vie ainsi que les qualités climatiques, culturelles et géographiques, sont les facteurs principaux de la réputation d'une ville étudiante où il fait bon vivre.

L'agglomération de Montpellier ne devait même pas accéder au rang de métropole, ne dépassant pas la jauge démographique de 500 000 habitants et ne figurant pas sur la liste de 11 métropoles du comité pour la réforme des collectivités (rapport Balladur de 2009).

Contre toute attente et en dehors des prévisions, même en avance par rapport à d'autres métropoles imposées par la réforme territoriale, Montpellier s'est imposée comme une métropole "désirée", choix d'un pacte de gouvernance succitant l'adhésion de l'ensemble des élus.

L'enjeu à venir se joue désormais dans les relations que la métropole tissera au sein du département avec les EPCI environnants. Coopérations ou contrats de réciprocité pourront s'adapter aux problématiques de planification des ressources et de redistribution des richesses en veillant aux équilibres territoriaux.

	Languedoc Roussillon	Occitanie
Taux chômage	21 14,3%	12 10,1%
PIB	9	4
Nbre de régions	21	13

Évolution du rang régional suite à la fusion des régions



“ On constate, en effet, que le territoire métropolitain devrait inclure quelques EPCI qui se sont créés à titre défensif pour ne pas être absorbés par la métropole ; ils constituent des « poches de résistance » qui peuvent s'analyser comme des rentes de situation bénéficiant de l'attractivité de la métropole, sans réciprocité. Il en est ainsi de la présence sur cette aire d'un aéroport ; de tels infrastructures et équipements devraient être intégrés dans le périmètre métropolitain pour contribuer au dynamisme et à la vitalité de l'ensemble.

Extrait du rapport
Balladur

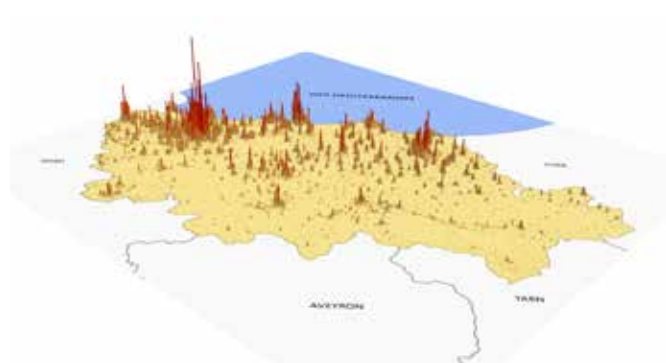
1950 à aujourd'hui

70 ans d'aménagement du territoire

Une pression démographique de plus en plus forte notamment sur la frange littorale



Anamorphose du département - surface communale proportionnelle à la population municipale en 2020



L'Hérault, second département d'Occitanie, compte 1 144 900 habitants au 1er janvier 2020.

Dans sa relation avec la Méditerranée, terre d'accueil et de migration de cultures et de travail, la population de l'Hérault explose. Elle a doublé depuis 1968¹³. Cette croissance connaît son apogée entre 1999 et 2006 (+1,6 % d'accroissement annuel).

Contrairement aux idées reçues, le département compte peu de retraités et une population plutôt jeune¹⁴.

Sur la dernière période, entre 2012 et 2017, la croissance démographique, bien que restant forte, s'infléchit à +1,2 % par an dont un excédent migratoire de +0,9 % par an. Elle se concentre toujours dans les aires urbaines de Montpellier, Béziers, Lunel et Agde, mais apparaît pour la 1^{ère} fois au dernier recensement en recul dans celle de Sète. Elle reste en forte hausse sur presque tout le littoral et le long de l'A9 en direction de Nîmes et de l'A750 vers Clermont-l'Hérault.

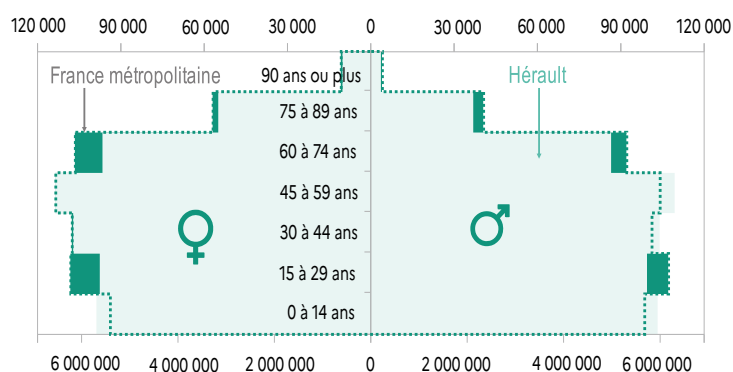


A partir de 1954, l'appel à la main-d'œuvre étrangère reprend comme dans les années vingt. Le Languedoc-Roussillon connaît une importante vague migratoire qui, de 1954 à 1968, sera essentiellement d'origine ibérique, les Algériens s'enracinant dans le Gard et l'Hérault. A partir de 1968, la vague espagnole se tarit peu à peu pour être remplacée d'abord par les Algériens puis massivement par les Marocains, qui en quinze années deviennent la première nationalité étrangère présente dans la région.

A chaque vague migratoire, ce sont les besoins de l'appareil économique qui ont commandé l'appel à la main-d'œuvre étrangère. Les Espagnols sont venus pour les besoins de la viticulture ; les premiers Maghrébins kabyles, pour travailler dans les mines au côté des Polonais ; les Italiens dans le bâtiment et l'industrie de la pêche et dans les derniers temps, les Marocains pour les fruits et légumes, secteur d'activité en développement dans les plaines gardoise et héraultaise.



Michel Calvo,
directeur de l'observatoire de l'intégration en
Languedoc-Roussillon

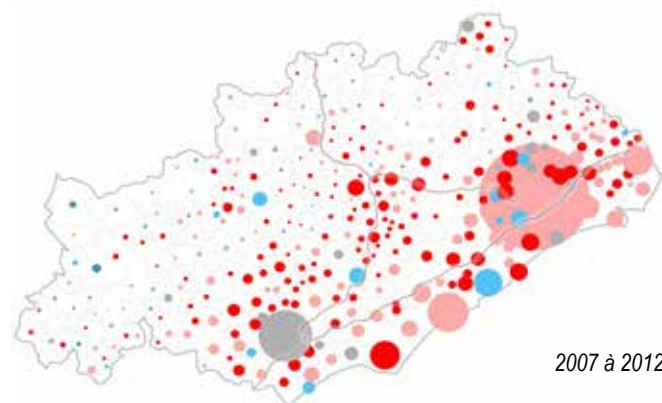
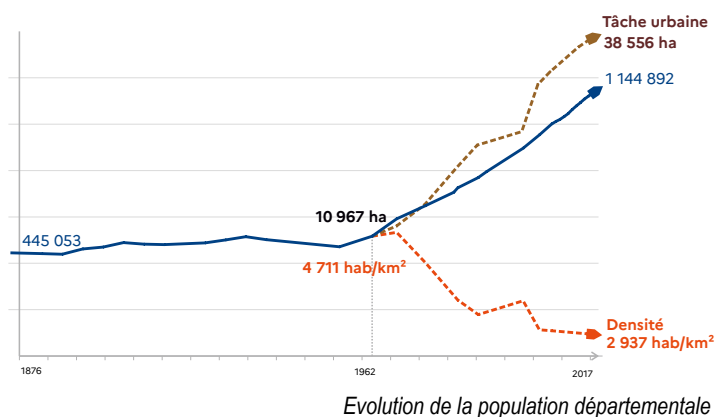


Pyramide des âges de l'Hérault

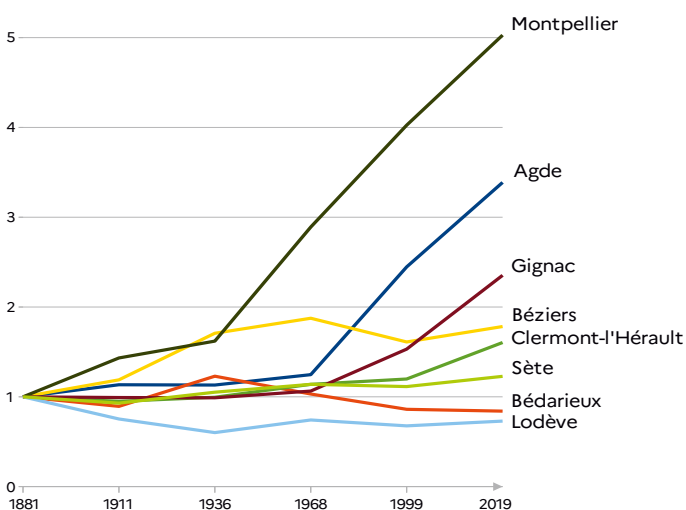
L'accroissement démographique génère le développement d'une forte économie résidentielle destinée à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes. qui constitue alors le principal moteur de création de richesse du département. Dans une autre acception plus territoriale, le département bénéficie ainsi des flux de revenus captés de l'extérieur par les retraités, les actifs qui travaillent hors du territoire, les touristes et les résidents secondaires.

L'emploi croît de 1,1 % par an, particulièrement sur la zone d'emploi de Montpellier (+1,4 %), ce qui est supérieur au niveau régional de 0,9 % et au niveau national de 0,3 % (hors Ile de France). Toutefois la croissance démographique restant supérieure à la création d'emploi, le taux de chômage (12,1 % en 2019 se maintient à un niveau très au dessus du niveau national (+4 points depuis 2007) comme sur tout le littoral languedocien .

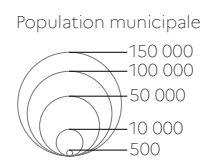
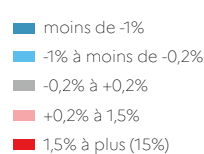
Le département est marqué par de fortes inégalités de niveau de vie. 19,2 % des Héraultais vivent sous le niveau de pauvreté et le département connaît le niveau de vie parmi les plus faibles de province avec un niveau de vie médian de 19 575 €¹⁵ contre 20 809 € à l'échelle nationale. 9 % des Héraultais vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, particulièrement dans les centres anciens des villes de Montpellier et de Béziers.



L'évolution de la population héraultaise entre 1999 et 2017 sur 3 périodes censitaires



Evolution de la population communale rapportée à la population de 1881



1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

Se loger, travailler, se ravitailler, se divertir : une urbanisation galopante pour répondre aux besoins des habitants

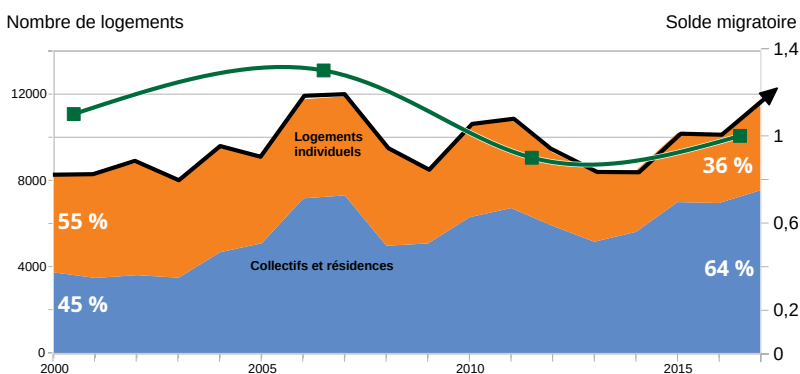


Pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse, les dernières décennies sont caractérisées par la construction d'un nombre très important de logements (590 000 logements ont été construits entre 1946 et 2020) et dans une moindre mesure de nouvelles infrastructures. L'armature urbaine s'organise autour des trois plus grandes agglomérations, Montpellier, Sète et Béziers, qui rassemblent plus de la moitié des héraultais (en 2020, 35 % de la population habite dans ces 3 villes, 63 % dans leurs agglomérations). L'ensemble de ces chiffres illustre la forte urbanisation du littoral héraultais.

De grands chantiers d'infrastructures nationales et départementales ont été engagés avec de forts impacts sur les espaces naturels et agricoles de la plaine littorale : déplacement de l'A9, réseau hydraulique Aquadomia, LIEN (contournement nord de Montpellier), contournement routier de Béziers, contournement ferroviaire Nîmes Montpellier. Et d'autres grands projets sont encore à venir : ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan, extension du port de Sète, projet « Ville-port » de La Grande-Motte, contournements est et ouest de Montpellier, ...

Habitations et logements sociaux

Le département compte 718 700 logements en 2017 (données INSEE 2020), dont 49 % de logements individuels. 74,2 % sont des résidences principales, 18,4 % sont des résidences secondaires (contre 15,7 % pour l'ensemble de l'Occitanie). 7,4 % des logements sont vacants. 53,3 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, soit près de 6 % de moins que pour le reste de l'Occitanie.



Malgré une construction de logements neufs importante dont le nombre aura augmenté de 8,8 % en 5 ans contre 6,8% pour l'Occitanie, l'accès au logement reste très tendu, notamment sur les secteurs des



agglomérations de Montpellier et Sète. L'offre reste insuffisante et chère face au profil social relativement pauvre de la population.

Comme pour la plupart des départements du littoral méditerranéen, le nombre de logements sociaux reste insuffisant. Le parc social dans l'Hérault qui totalise 60 141 logements¹⁶ ne parvient à satisfaire qu'une demande sur sept. En 2019, 46 communes étaient soumises à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et à l'obligation de disposer de 25 % de logements locatifs sociaux. Sur ce périmètre SRU, le taux d'équipement atteint, au 1^{er} janvier 2019, 17,8 %. Ainsi malgré un effort de rattrapage important (entre 3 000 et 4 000 logements sociaux livrés par an), ce sont encore près de 27 000 logements sociaux qui manquent pour répondre aux exigences légales.

Le parc privé fait donc office de « parc social de fait » en hébergeant les populations qui ne trouvent pas à se loger dans le parc public, et ce dans des conditions détériorées pour la partie du parc non réhabilitée des centres anciens ou des copropriétés dégradées. L'habitat indigne constitue une forte préoccupation dans l'Hérault (près de 40 000 logements potentiellement concernés). De même, le traitement des copropriétés dégradées, au côté des interventions de remise à niveau du parc social, constitue une priorité dans les 22 quartiers classés « politique de la ville » qui font l'objet d'une intervention coordonnée des pouvoirs publics soutenus par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et/ou l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

Un phénomène important de « cabanisation » et de constructions illicites, longtemps cantonné aux habitations de loisirs, est aujourd'hui alimenté en partie par cette difficulté à accéder au logement. De plus en plus de situations de précarité sont constatées parmi les nombreuses constructions illégales, de même que l'on observe la réapparition des bidonvilles.

Plus largement, l'enjeu est d'intégrer la réhabilitation de l'habitat dans des programmes de revitalisation des centres-villes afin de leur redonner une réelle attractivité. Plusieurs initiatives d'échelles nationale et régionale ont été lancées et trouvent un fort écho dans l'Hérault, à l'instar des « actions cœur de ville » et « petites villes de demain » du côté de l'État, et programme « bourgs-centres » à l'initiative du conseil régional d'Occitanie, permettant des interventions coordonnées sur les espaces publics, l'habitat, le commerce et les équipements publics.



1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire



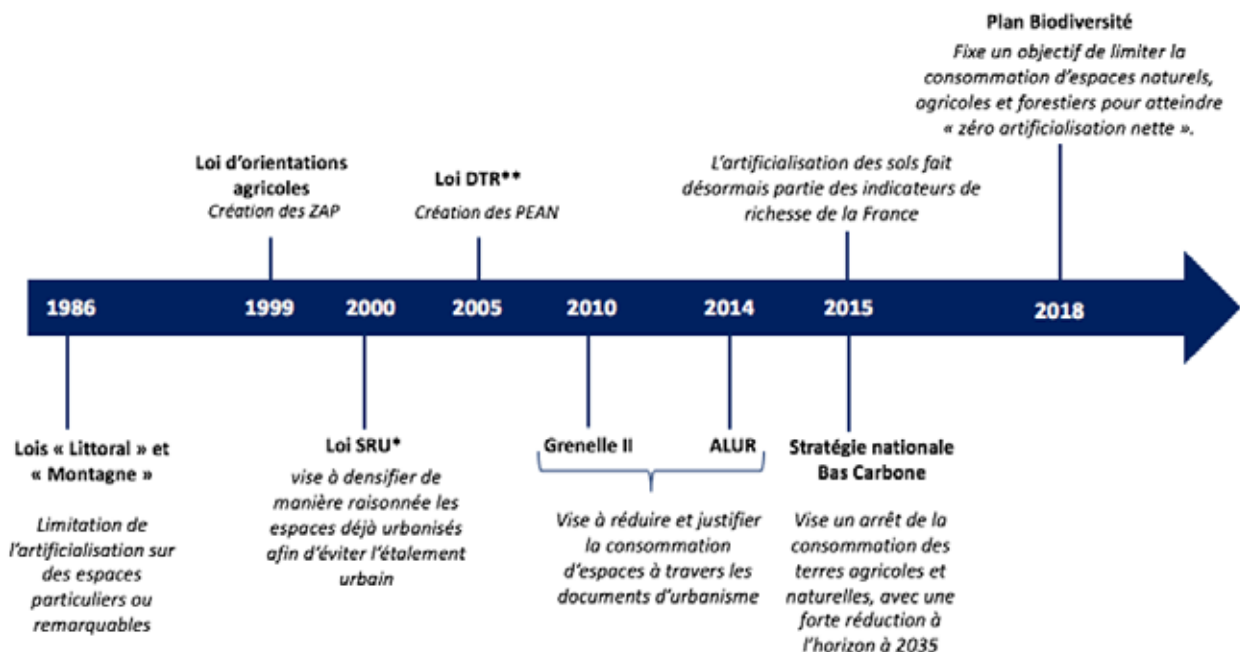
Urbanisation et consommation de l'espace

En 30 ans, sur le département de l'Hérault, près de 17 000 ha de terres auront été artificialisées. Au-delà des effets des infrastructures et des dynamiques économiques, l'étalement urbain résidentiel en est la principale cause en réponse aux besoins en logement. Toutefois, l'augmentation de la population n'explique pas tout. En 50 ans, la tache urbaine a triplé alors que le nombre d'habitants n'a fait que doubler. Ainsi, aujourd'hui, un habitant « consomme » en moyenne 340 m², contre 212 m² en 1962.

Les zones les plus impactées se situent autour des grandes villes (Montpellier, Béziers) et touchent les communes littorales. 80% de la population héraultaise habite sur cette bande littorale qui ne représente que le 1/3 de la surface du département. Naturellement, sur ces zones attractives s'observent des phénomènes de renchérissement des prix du foncier et des loyers plus élevés. Sur ces espaces où se concentre donc la majorité de la population, se retrouvent également les infrastructures et les services qui renforcent encore l'attractivité par rapport aux autres territoires.

La relégation des ménages les plus modestes s'observe sur l'arrière-pays et vers les centres anciens et vétustes qui peinent à se redynamiser.

Partout s'expriment des logiques concurrentielles entre les territoires qui tentent de capter habitants et entreprises.



* Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)
** Loi relative au développement des territoires ruraux (DTR)

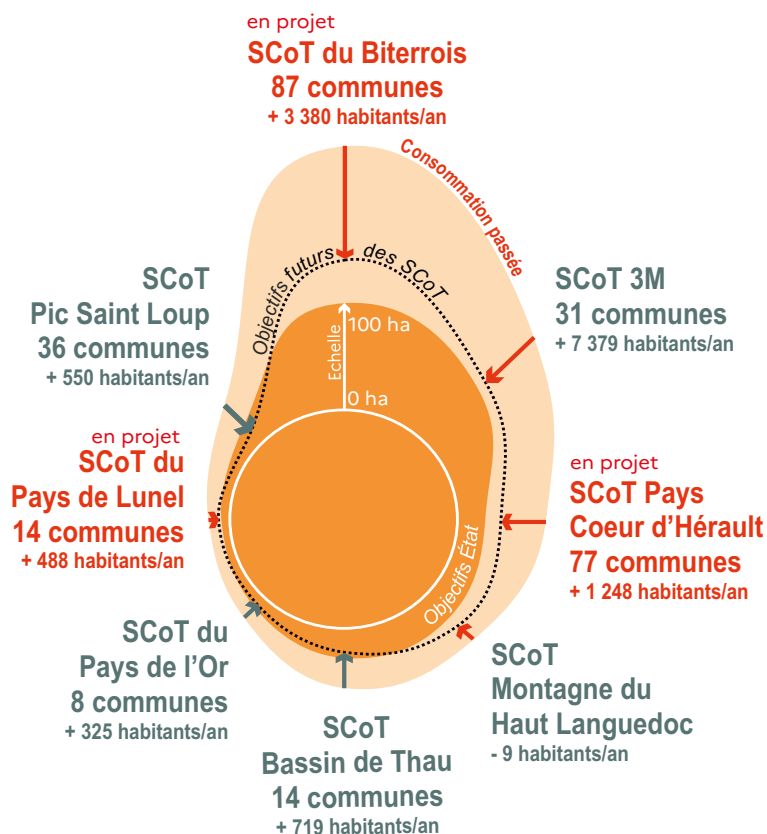
Il faudra réinventer un modèle d'urbanisation beaucoup plus soutenable, orienté en priorité vers le renouvellement urbain et la densification.

Des objectifs ambitieux visant à réduire de moitié le rythme de consommation du foncier agricole et naturel du département ont été formalisés dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT). Une première étape avant de pouvoir tendre vers le « zéro artificialisation nette », dont l'objectif a été inscrite dans la loi Biodiversité de 2018.

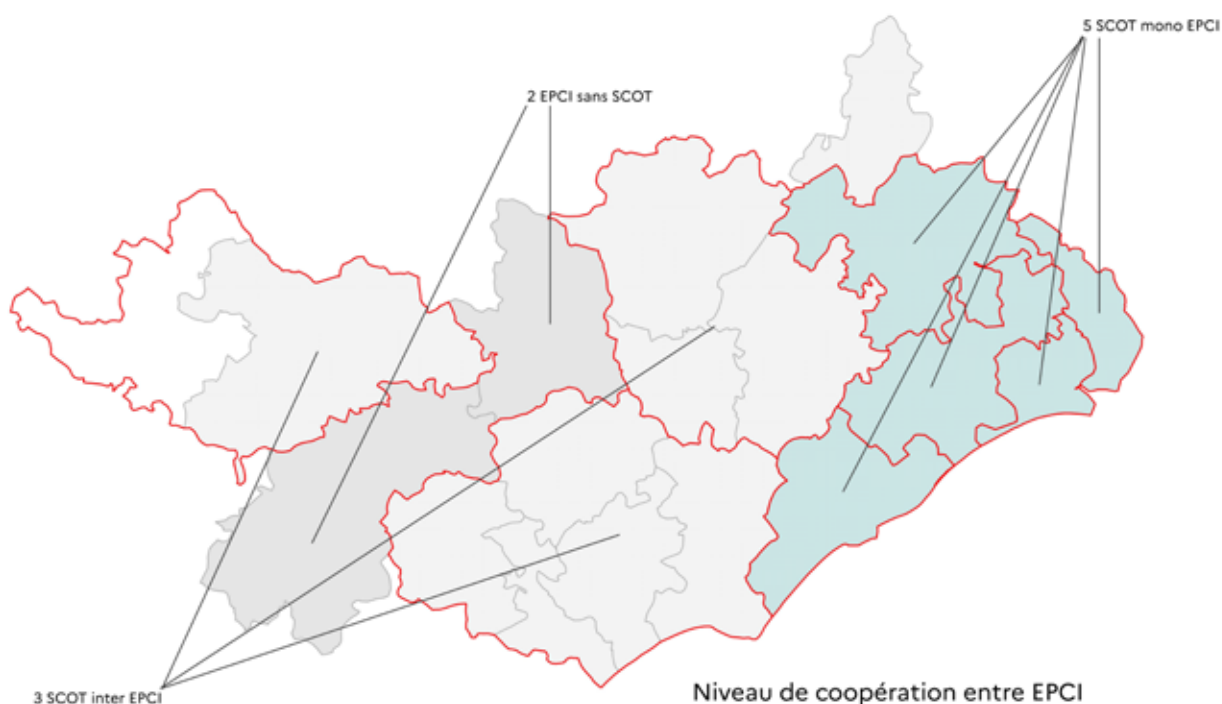
Ce changement de paradigme s'engage sur la Métropole ; il s'active aujourd'hui ponctuellement sur Béziers, Sète et Lunel.

La traduction de ce nouveau modèle dans le reste du département nécessitera la mise en place d'une ingénierie spécifique permettant de programmer et accompagner des projets de territoire et de renouvellement urbain d'ensemble.

La prise en compte de l'artificialisation des espaces ne pourra se faire qu'en mobilisant tous les acteurs de l'aménagement de la sphère publique et privée, intervenant dans le département (société d'économie mixte, sociétés publiques locales, aménageurs-lotisseurs, promoteurs, bailleurs sociaux, établissement public foncier ...).

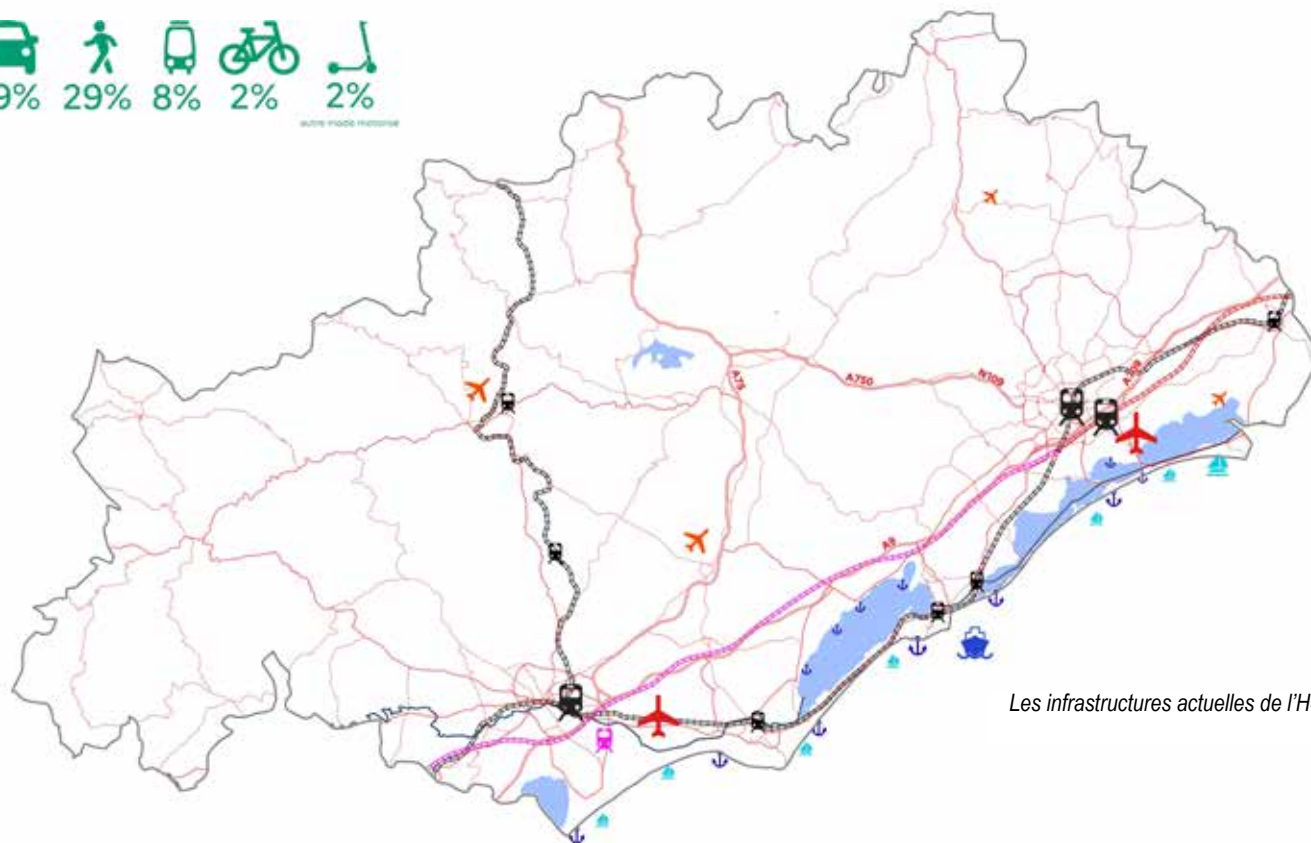


La deuxième génération de SCOT (horizon 2040) a considérablement réduit les objectifs de consommation d'espace quand la population ne cesse de croître (évolution annuelle de la population sur le périmètre de SCOT entre 2009 et 2017)



1950 à aujourd'hui

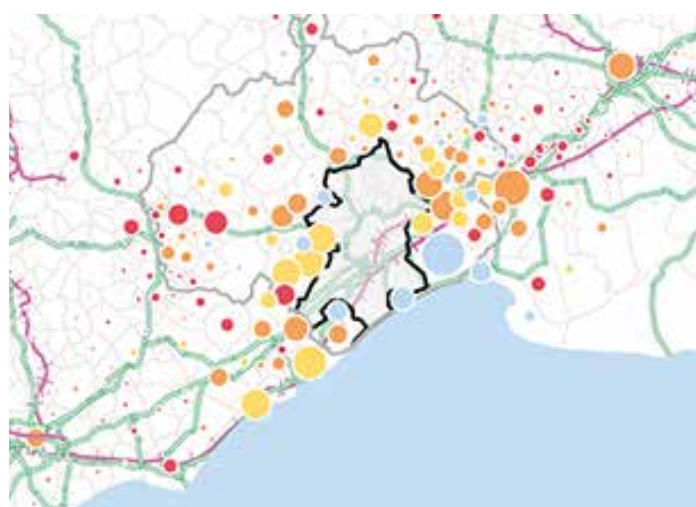
70 ans d'aménagement du territoire



Diversifier l'offre de transport et améliorer les infrastructures

59 % des 3 867 800 déplacements quotidiens¹⁷ des héraultais se font en voiture sur les 13 041 kilomètres du réseau routier (208 kilomètres d'autoroutes, 24 kilomètres de routes nationales, 4 733 kilomètres de routes départementales et 8 076 kilomètres de voies communales). Si 81 % des déplacements restent internes au sein de chaque intercommunalité, 69 000 actifs se rendent chaque jour dans l'unité urbaine de Montpellier pour y travailler, sans pour autant y résider. En 25 ans, ce nombre a plus que doublé. Ces actifs résident principalement le long des axes de communication, avec une hausse de 3 % par an en 10 ans autour de l'A750 et dans une moindre mesure autour de l'A9.

Historiquement, le réseau ferré de l'Hérault était particulièrement fourni avec plus de 100 gares desservies de 1877 à 1968 contre 19 gares (ou haltes) aujourd'hui. Il a été développé par 3 compagnies : la compagnie de l'Hérault qui desservait entre autre Palavas-Plage, la compagnie du Midi, avec un nœud ferroviaire important sur Paulhan et la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.



Forte hausse du nombre de navetteurs le long des axes de communication



Seuls deux axes perdurent : l'axe Tarascon-Narbonne et celui de Béziers Neussargues. Les dernières décennies ont été entièrement consacrées au développement du train à grande vitesse et à la réduction du temps de trajet entre Paris et Montpellier : 8h35 en 1954 contre 4h35 en 1985 avec la ligne grande vitesse Paris-Lyon, 4h09 en 1994 puis 3h17 en 2001 avec le prolongement jusqu'à Valence puis Nîmes. La construction depuis 2012 et la mise en service en 2018 de la LGV de contournement entre Nîmes et Montpellier (CNM) permettra encore de réduire le temps de parcours de 20 mn. Deux nouvelles gares ont vu le jour sur le CNM, Nîmes Pont du Gard et Montpellier Sud de France, ainsi qu'un nouveau pôle d'échange multimodal à Baillargues. Cette nouvelle ligne accueille quotidiennement 50 trains de fret et 24 TGV. Le raccordement entre Montpellier Sud de France et St Roch dans des conditions satisfaisantes de correspondance reste à faire.

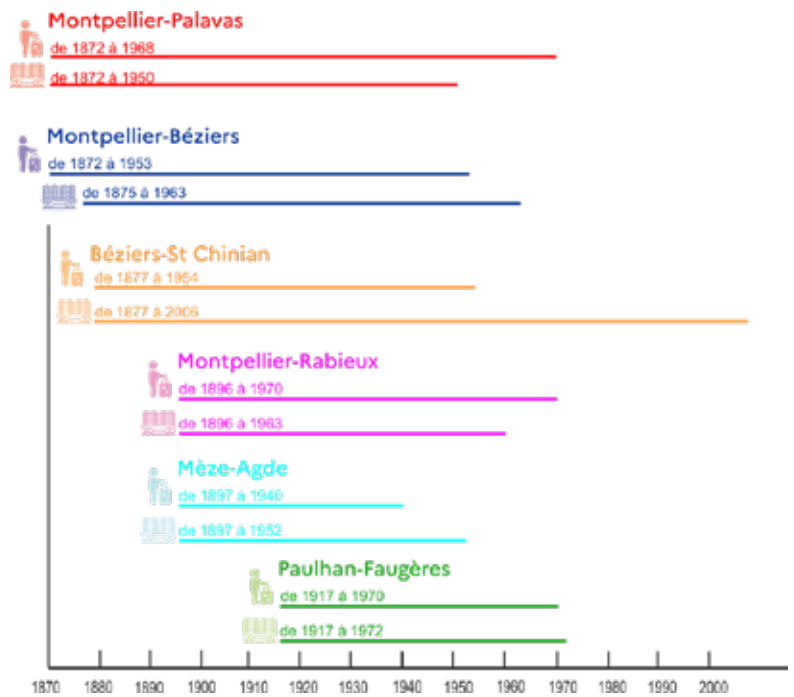
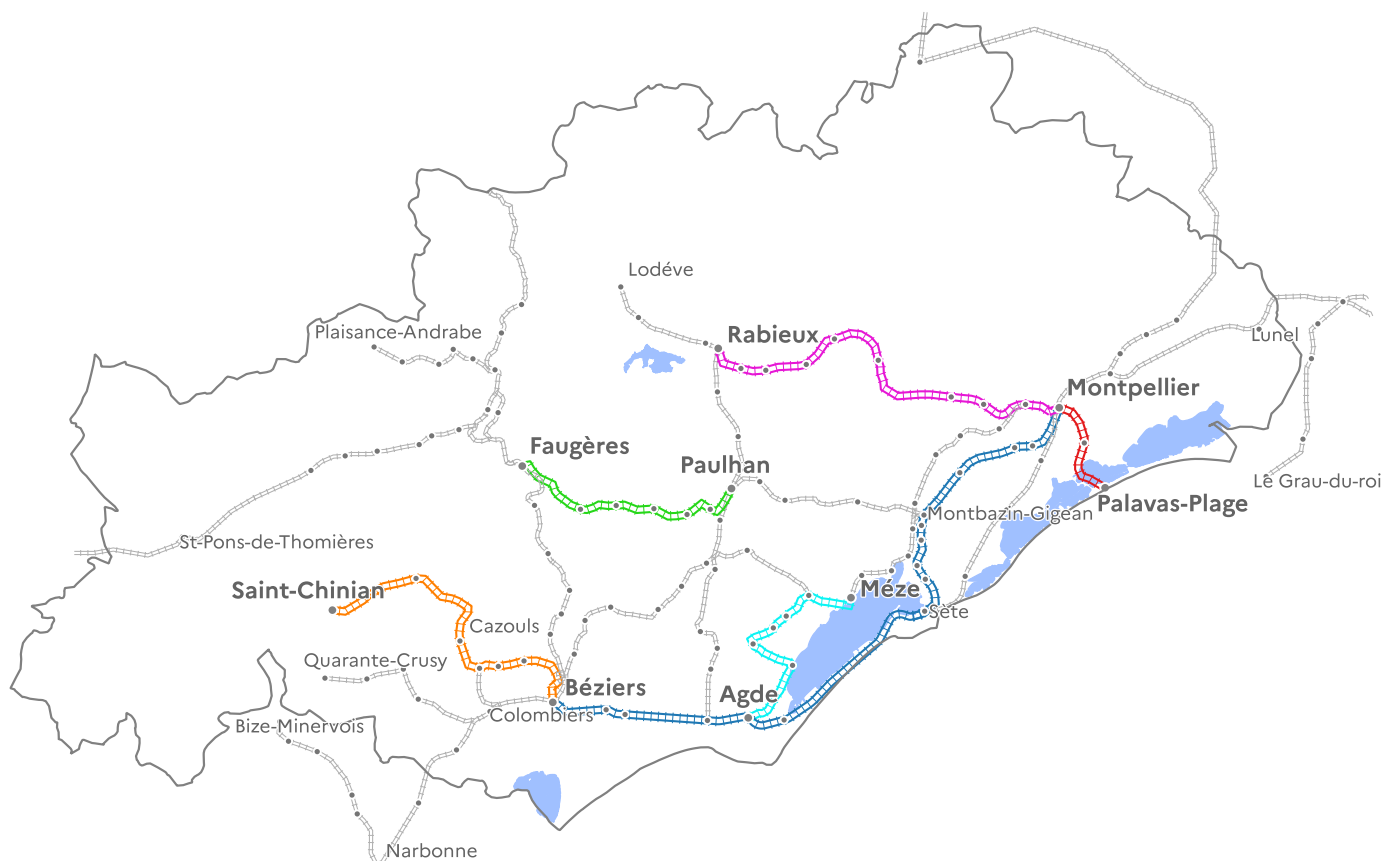


Tableau chronologique de l'exploitation des lignes

Les travaux du CNM ont également permis à la ligne historique d'augmenter son nombre de TER, avec désormais plus de 160 trains quotidiens (20 TGV, entre 40 et 50 frets, 16 intercités et 77 TER) essentiellement entre Sète et Avignon, avec des terminus partiels à Sète et à Lunel. Des projets de pôles d'échange multimodaux sont en cours de réalisation sur les communes de Sète, Lunel, Frontignan, Agde et Béziers.



L'ancien réseau ferré de l'Hérault dans son plus grand développement

1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire



2,6 millions de personnes sont transportées annuellement en autocar par liO (Hérault Transport) sur 66 lignes régulières et 292 circuits scolaires. L'exercice de l'autorité compétente relève du conseil régional depuis 2017 avec une nouvelle identité : Lio-Hérault Transport. Un pôle d'échange multimodal routier verra le jour à Gignac d'ici fin 2021 et un second courant 2024 à Béziers. Montpellier Méditerranée Métropole et les agglomérations de Béziers, Sète agglomération Méditerranée, Hérault Méditerranée, Pays de l'Or Agglomération et Pays de Lunel ont développé leur propre réseau de bus (respectivement 84 millions, 6,7 millions, 3,1 millions, 350 000, 300 000 et 100 000 voyageurs transportés par an). Il convient de noter l'initiative de Sète Agglopôle qui exploite aussi plusieurs services maritimes saisonniers (100 000 voyageurs en 2019). Au plan énergétique, les réseaux de Béziers, Montpellier et Pays de l'Or mettent en œuvre des autobus alimentés au gaz naturel.



Sur le territoire de la métropole de Montpellier, c'est principalement le tramway qui aura structuré les politiques de mobilité depuis les années 1990. La première ligne ouvre durant l'été 2000. Elle est ensuite complétée par la ligne 2 ouverte en décembre 2006, puis simultanément par les lignes 3 et 4 mises en service en avril 2012. En 2017, le réseau comporte quatre lignes, pour une longueur de 60,5 km et 330 000 voyageurs/jour. Le développement du réseau se poursuit avec la réalisation d'une cinquième ligne de tramway reliant le nord-ouest au sud-ouest de la métropole et l'étude du prolongement de la ligne 3 vers la mer. Plus qu'une seule logique de mobilité, ce réseau, a orienté le développement de l'urbanisation et la politique de construction de logements de la métropole.



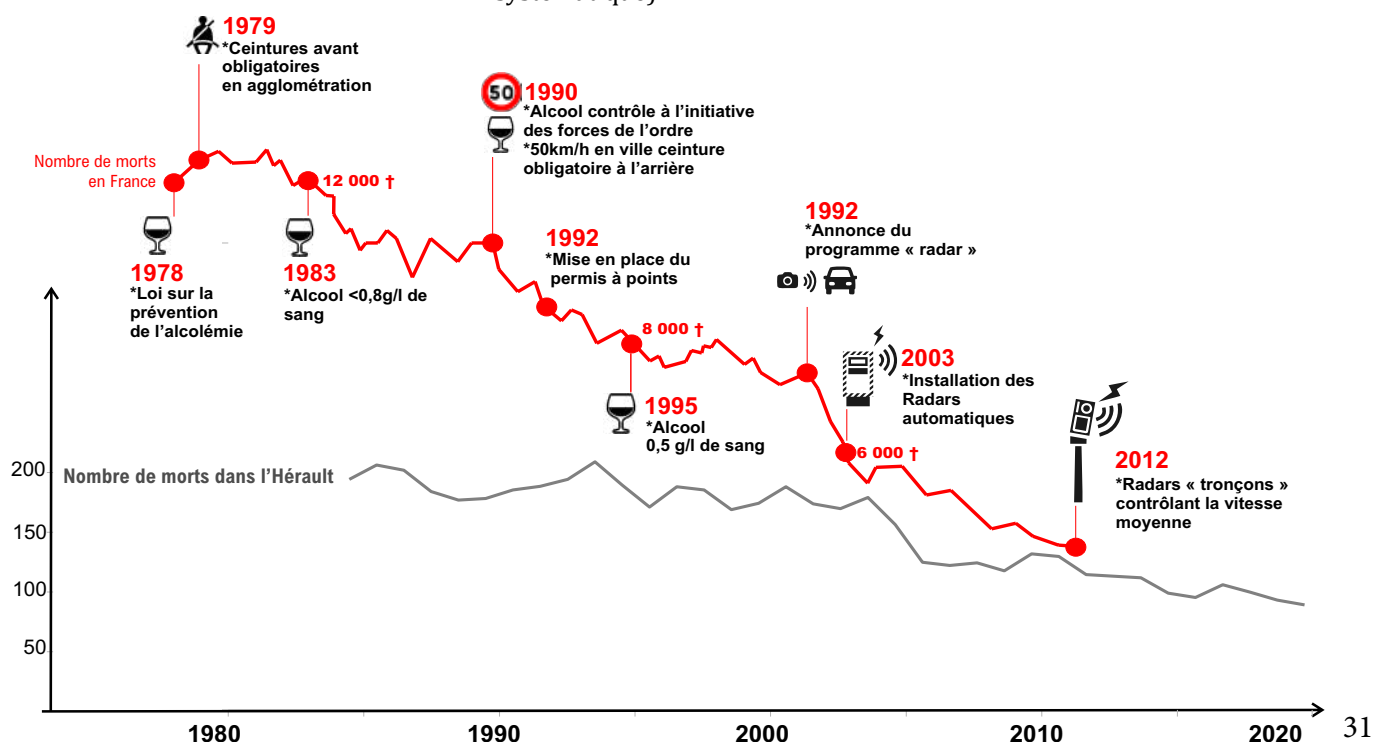
Malgré 540 km de pistes cyclables à l'échelle du département, auxquelles il faut ajouter quelques aménagements créés par les intercommunalités et les communes, un important retard a été pris dans le développement du vélo. Beaucoup reste à faire en matière de création de voies cyclables pour mailler correctement les centres urbains et permettre aux voies cyclables de franchir en toute sécurité les autres infrastructures de transport (routes ou voies ferrées).



Le transport maritime poursuit sa montée en puissance sur Sète avec 130 000 passagers et 115 000 croisiéristes en escale en 2019 auxquels il convient d'ajouter un trafic de 4,3 millions de tonnes de marchandises et 120 000 têtes de bétail. La gare maritime de Sète se modernise avec d'une part, la mise en service dès 2020 d'une plate-forme ferroviaire rail-route qui permettra d'augmenter les flux ferroviaires pour atteindre 50 % des containers débarqués contre 30 % en 2019 et d'autre part la construction d'une nouvelle gare maritime en remplacement de l'ancienne, vétuste, d'ici 2023. Un quai à pétroliers sera mis en service en 2020 en remplacement du sealine actuel qui arrive en fin de vie.

Deux aéroports desservent le département. L'aéroport de Montpellier compte près de 2 millions de passagers en 2019. Il connecte 9 lignes intérieures, 14 européennes et 7 hors Europe. L'aéroport de Béziers Cap d'Agde dessert Paris et 7 villes européennes et compte environ 235 000 voyageurs par an. Par ailleurs, 4 aérodromes civils sont présents sur le département : Bédarieux-la Tour-sur-Orb, Montpellier-Candillargues, Pézenas et Saint-Martin-de-Londres.

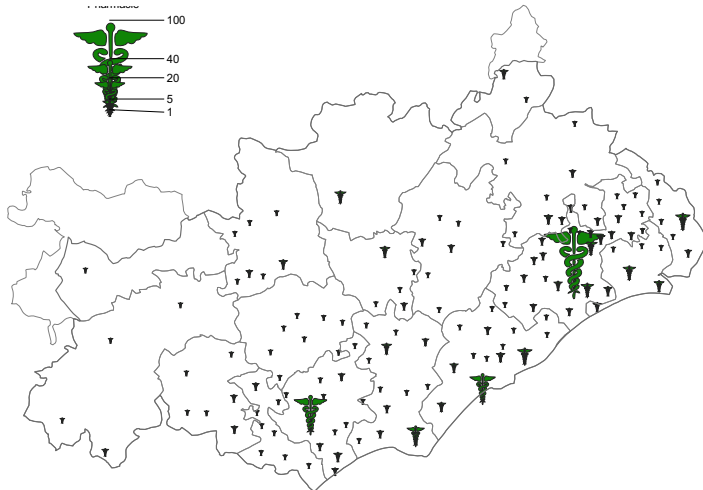
La lutte contre l'insécurité routière reste un corrolaire aux déplacements particulièrement sensible. L'Hérault présente en la matière de mauvais résultats même si le département est passé sous la barre des 100 tués par an et a enregistré des progrès constants, en partie liés à la mise en œuvre du programme de contrôle automatisé. Cette accidentologie forte, qui baisse moins vite que la tendance nationale, résulte principalement du comportement (alcool, non respect des règles et perte de contrôle, avec la vitesse comme facteur aggravant systématique).



1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

Répartition inégale des pharmacies sur le département héraultais

Nombre de pharmacie par commune



Constat identique pour les boulangeries



De même pour les cafés



Accessibilité aux services

Les habitants de l'Hérault accèdent plus rapidement aux équipements et services qu'ailleurs en France, hors Île-de-France. Le caractère urbain et touristique du département conduit probablement à un meilleur niveau d'équipement. Le maillage routier facilite l'accès aux communes les mieux équipées, qui sont souvent les plus densément peuplées.

Pour autant, cette bonne accessibilité globale recouvre de fortes disparités territoriales. La topographie explique les temps d'accès plus longs dans les communes situées sur les massifs montagneux, à faible densité de population, au nord du département ainsi que dans le Minervois. Localement, font exception quelques bourgs-centres tels Lodève, Bédarieux, Clermont-l'Hérault ou Ganges.

La fermeture des cafés et des commerces participe à la dégradation de l'image et du dynamisme des centres-bourgs. Ces fermetures ont eu un impact direct sur l'accès aux services et le sentiment d'exclusion des habitants en zone rurale. A terme, de nouvelles perspectives restent à développer pour le maintien d'une offre de proximité sur ces territoires.

Les territoires ruraux ont également connu de nombreuses fermetures de services publics. Afin de répondre aux difficultés d'accès générées par ces fermetures, un plan départemental d'accessibilité aux services publics tente de pallier ce manque et 6 maisons appelées « France Service », ont été ouvertes au 1er janvier 2020 dans l'Hérault. A terme, l'objectif est que chaque citoyen puisse trouver au moins une maison ou un bus « France Services » à moins de 30 minutes de son domicile. Ces espaces doivent permettre de réaliser l'ensemble des démarches administratives du quotidien : aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, déclaration de revenus, accompagnement de l'usager dans l'accès au droit, à l'assurance maladie, à l'assurance retraite, aux allocations familiales, à Pôle emploi, à la Mutualité sociale agricole et aux services de La Poste.

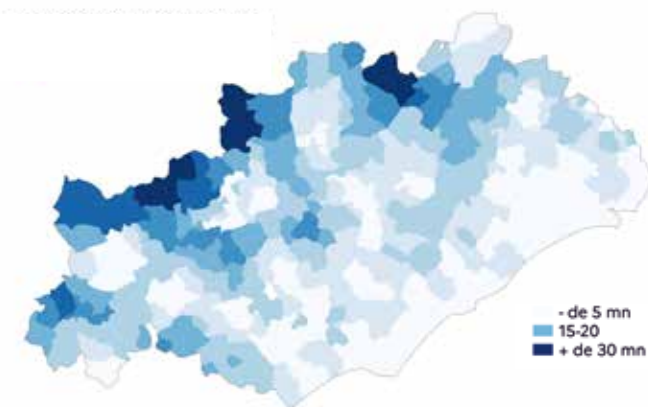


En zone hyper-rurale, un accident vasculaire cérébral y est plus létal ou laisse plus de séquelles qu'ailleurs.

Alain Bertrand,
sénateur de la Lozère,
2012-2020

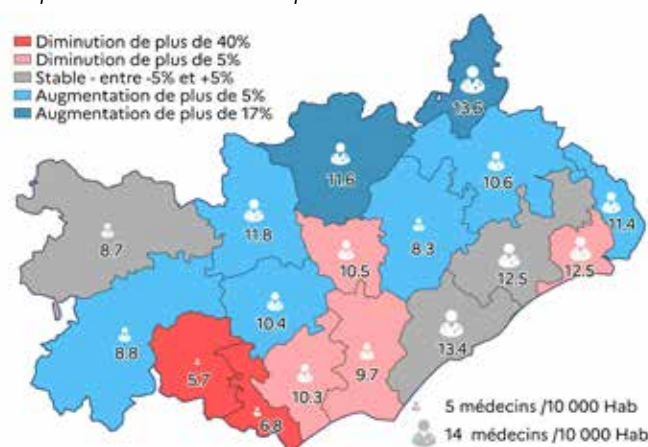
Bien que Montpellier dispose d'un grand pôle hospitalier de rayonnement régional, se pose malgré tout la question des déserts médicaux. Comme bien des professions, les médecins, et tout particulièrement les médecins spécialistes, sont concentrés dans les grandes villes fortement peuplées et dans leur périphérie. Dans les bassins de vie plus éloignés des pôles urbains de St-Pons-de Thomières, Lodève et Bédarieux par exemple, l'accessibilité pour les quatre spécialités en tension (pédiatrie, gynécologie, psychiatrie et ophtalmologie) devient nettement inférieure à la moyenne régionale, faisant des maisons médicales un facteur important d'attractivité des territoires.

Au sein même des territoires les plus urbains, l'accès aux soins n'est pas homogène selon les quartiers, notamment les quartiers de la politique de la ville souffrent d'un niveau de service insuffisant sur certaines spécialités notamment en gynécologie et psychiatrie.



Temps d'accès moyen en minutes aux différents services en fonction de la commune de résidence

Disparités territoriales dans la répartition des médecins



Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019 et évolution du nombre de médecins sur 5 ans

Stratégie culturelle dans le département

Depuis la décentralisation, l'Hérault est en tête des départements en matière d'investissement culturel. Montpellier concentre les équipements d'échelle régionale, à l'instar du Zénith, du Musée Fabre et du Corum. Toutefois depuis une dizaine d'années, les politiques culturelles se transforment et tendent vers plus d'égalités sociales et territoriales¹⁸. Les opérateurs culturels, de plus en plus attentifs à la relation avec leurs publics ont développé des actions territorialisées d'envergure comme les musées de Lodève ou de Sérignan.

A l'heure d'internet, l'enjeu culturel reste malgré tout spatial. Ainsi, les perspectives d'éducation artistique et culturelle s'étendent au-delà des phénomènes urbains et se développent sous forme de festivals de spectacles vivants au plus profond des territoires. Ce faisant, elles s'alignent avec les projets du pacte Etat-Métropole, qui invite à renforcer les coopérations avec les territoires environnants pour une qualité d'accès renouvelée à la culture pour tous¹⁹.



1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire

La difficile revitalisation des centres anciens



Malgré une légère baisse ces dernières années, le commerce de détail reste majoritairement dominé par la grande distribution, avec 65 % des parts de marché. L'e-commerce, bien qu'il progresse, ne représente que 9,1 % en 2019 dont une partie revient à la grande distribution via le drive.

En 2018, la France affiche 2 000 hypermarchés et 10 000 supermarchés, soit 500 hyper et 5 000 super de plus qu'en 2008, auxquels il faut ajouter les 800 centres commerciaux totalisant 16 millions de m² pour 30 000 magasins majoritairement situés en périphérie des villes. Aujourd'hui 65 % des achats sont réalisés en périphérie des villes et cela pourrait atteindre les 75 % d'ici 15 ans, condamnant la majorité des centres-anciens au déclin²⁰, comme le note l'INSEE depuis 20 ans.

Depuis 2008, les collectivités ne peuvent plus s'opposer à la création de nouvelles zones commerciales pour cause de suréquipement. Seules les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) sont habilitées à refuser de tels équipements et uniquement pour des considérations environnementales, ce qu'elles font très peu.

Force est de constater que tout projet commercial en centre-ancien est soumis à des conditions de circulation et de stationnement plus difficiles, locaux inadaptés, procédures de constructions plus complexes. Malgré les enjeux environnementaux et l'incitation des politiques publiques, les contraintes constructives et les plus-values restent largement en faveur de la construction des centres commerciaux sur les terrains agricoles en périphérie des villes. De plus, les foncières anticipent à l'issue de l'exploitation commerciale (un bâtiment commercial basique peut être amorti en 10 ans) une revente ou une réaffectation à des utilisations plus rentables (habitat, équipements ...). Enfin, toute demande de création de surface commerciale est suivie d'une demande d'extension de la part des concurrents.

Alors que l'Hérault compte 40 % de plus de surfaces commerciales que la moyenne nationale, notamment Odysseum à Montpellier et Polygone à Béziers, les annonces de nouvelles zones commerciales ne cessent de se multiplier. ZAC de la Méridienne, Pôle Bonneterre, ZAC Bastit, Galerie Oppidum, ZAC de la Capucière... Les demandes d'autorisation se sont accumulées ces dernières années. A Pézenas, c'est 90 000 m² pour 8 000 habitants, envisagés au sud de la ville



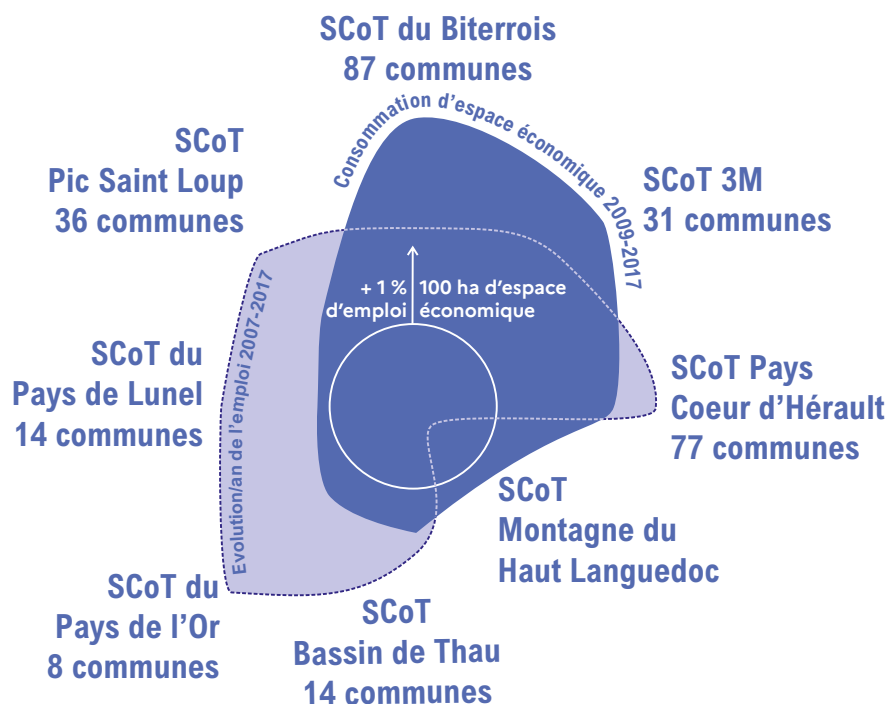
de l'autre côté de l'A75. 3 nouvelles zones commerciales sont prévues aux portes de Béziers, avec l'installation de locomotives commerciales telles que les grandes enseignes de sports ou de bricolage. De fait ces projets poursuivent l'effet siphon sur les commerces du centre-ville. Toutefois, une inflexion s'observe : le cumul des surfaces commerciales nouvellement autorisées en 2019 n'atteint plus que 10 319 m² contre 91 842 m² en 2015.

L'urbanisme commercial avec le développement des centres commerciaux présente un taux de rentabilité de 10 % sur les 40 dernières années. Tant et si bien que même la grande distribution a créé ses propres filiales pour développer ces centres dont les loyers sont supportés par les commerçants franchisés²¹. Ceux-ci ne pouvant maintenir deux localisations en villes et en périphérie, quittent souvent les centres pour le bénéfice de la proximité avec des locomotives telles que les grandes enseignes commerciales d'ameublement.

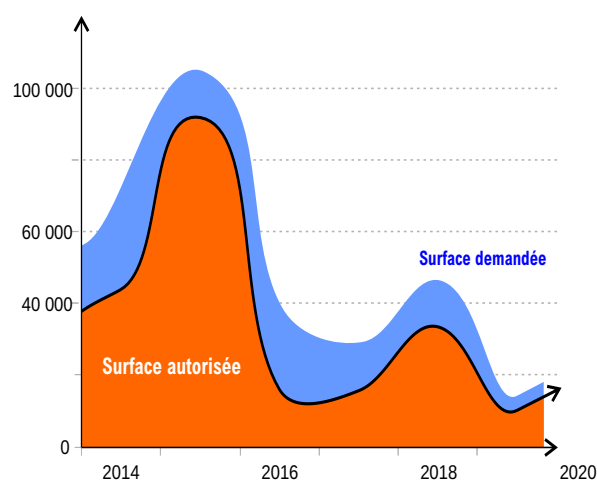
L'appauvrissement sociologique des centres-villes et leur dévitalisation commerciale au profit de la périphérie a été baptisé « effet donut » par les démographes.

La vitalité démographique de la France a retardé l'apparition du phénomène de « shrinking cities » que Boustedt a traduit en 1957 par « villes démographiquement rétrécissantes ou économiquement déclinantes », ces villes observées en Allemagne ou aux Etats-Unis dont la population décline. Certaines s'engagent dans une réduction de leur périmètre d'urbanisation pour retrouver un degré de concentration de service viable.

La revitalisation des centres bourgs suppose de conserver voire de retrouver l'attractivité commerciale. Cet objectif engagé avec le programme national « Action cœur de ville » devrait se déployer plus largement par la mise en œuvre des opérations de revitalisation territoriale qui permet la mise en place d'un moratoire pour toute nouvelle installation commerciale en périphérie. Le moratoire imposé par le préfet de l'Hérault en 2017 en l'absence de SCOT approuvé sur le secteur du Pays Cœur d'Hérault est révélateur de cette nécessité de mieux réfléchir l'affectation du territoire aux fonctionnalités économiques dans une logique de complémentarité.



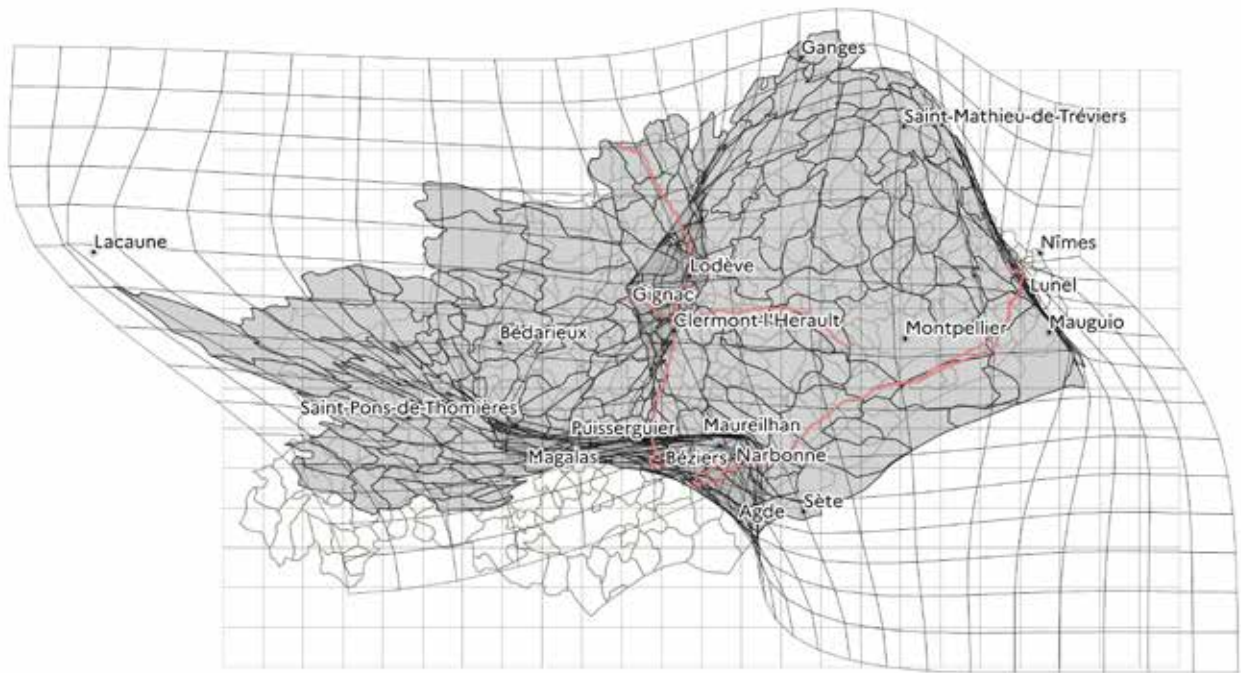
Evolution de la consommation moyenne annuelle d'espace économique



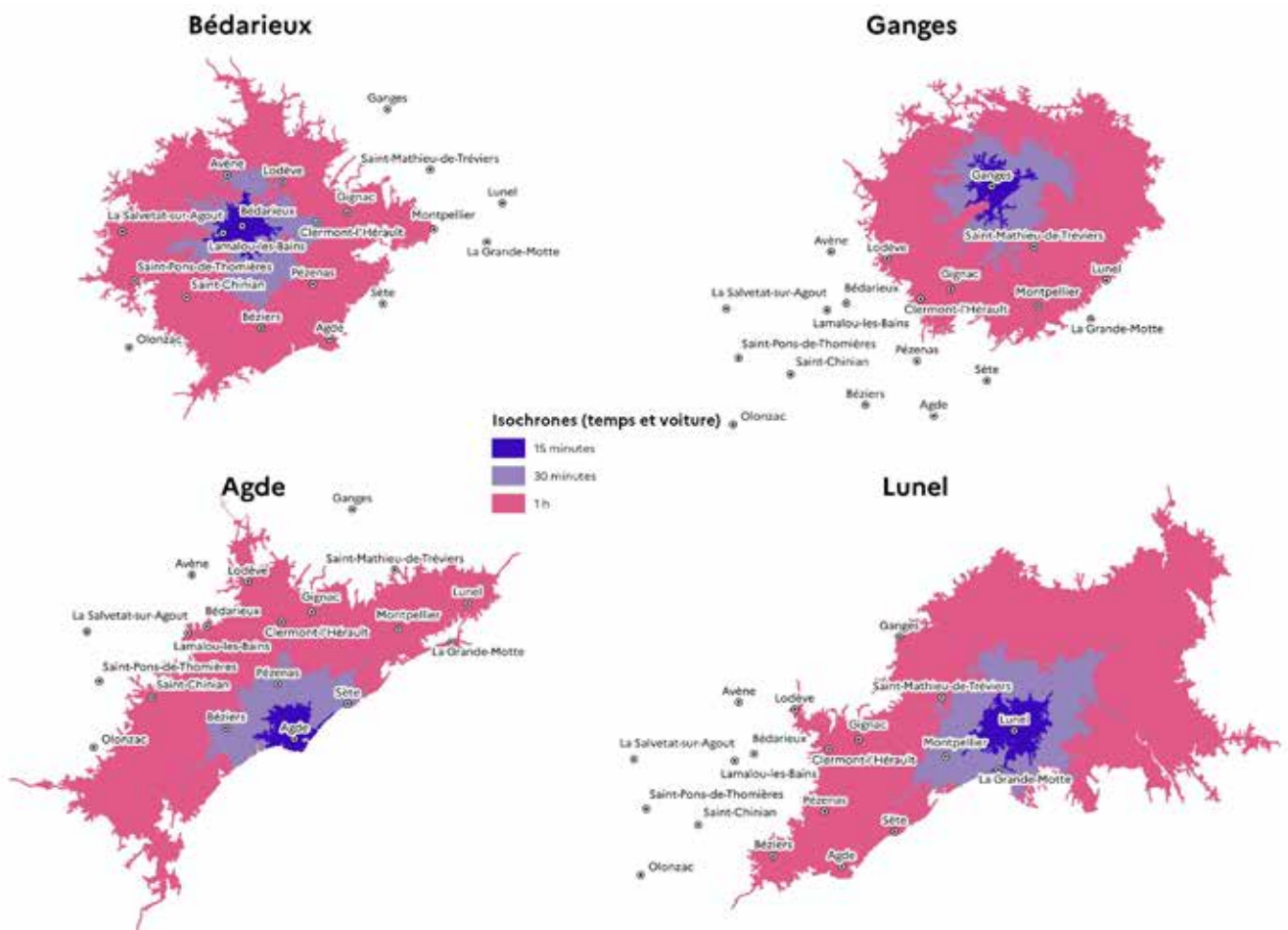
Surfaces de vente autorisées en commission départementale d'aménagement commercial

« Aujourd'hui un mètre carré de terre agricole vaut moins d'un euro. Racheté par la collectivité 10 euros, le terrain devient constructible, puis est revendu viabilisé à 100 euros le m². La collectivité le revend ensuite à une foncière (Klepierre, Frey...), qui construit le centre commercial et revend le m²... 1 000 €.

1950 à aujourd'hui 70 ans d'aménagement du territoire



Le cartogramme de Montpellier illustre le raccourcissement des distance vécues sur le littoral et leur allongement sur les Hauts-Cantons



Les isochrones d'Agde et de Lunel sont de forme allongée, contrairement à celles de Bédarieux et Ganges, qui restent concentriques, illustrent l'impact des autoroutes dans l'élargissement du territoire

Les inégalités territoriales se creusent entre littoral et les territoires «ruraux»

L'attractivité du département est majoritairement liée à sa position méditerranéenne, comme en atteste l'accroissement de population observé sur son littoral (cf p.23). L'atout que représentent les autoroutes joue également, dans une moindre mesure, notamment autour de l'A75 et de l'A750. À contrario, les Hauts-Cantons et particulièrement le long de la vallée de l'Orb enregistrent une décroissance de population.

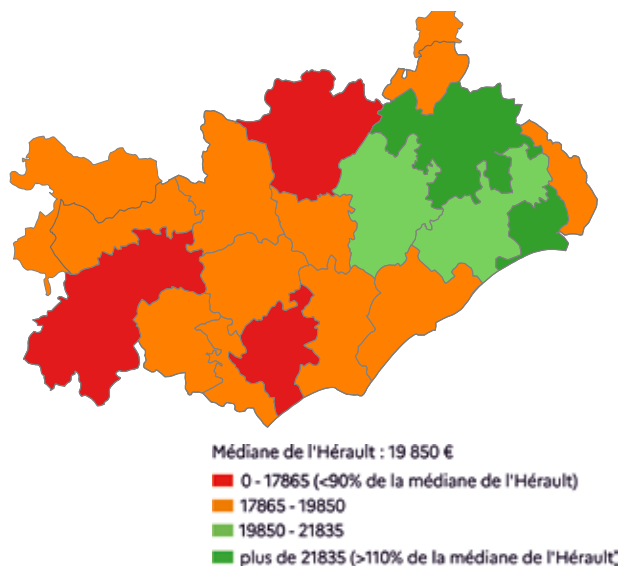
5 bassins de vie sont identifiés comme hyper-ruraux²² : Lacaune, Saint-Pons-de-Thomières, Rieux-Minervois, Saint-Chinian et Lodève. L'hyper-ruralité²³ se traduit par une démographie positive sans rajeunissement, une croissance économique sans production basée sur une économie résidentielle et des disparités sociales accentuées, des centres-bourgs qui dépérissent, des jeunes qui partent vivre et travailler ailleurs, des distributeurs bancaires, stations-service ou pharmacies qu'il faut aller chercher à 10, 20 ou 30 km, des services publics en voie de disparition, des lignes de chemin de fer devenues inutilisables, un fonctionnement aléatoire du réseau numérique et de téléphonie mobile, l'absence de médecine spécialisée et l'éloignement des services d'urgence.

Les disparités socio-économiques illustrées par les inégalités de revenus sont très élevées avec un rapport de 3,6 entre les revenus médians des 10 % de la population qui ont les revenus les plus hauts et les 10 % de ceux qui ont les revenus les plus faibles. Cette différence est également marquée entre l'est et l'ouest du département : le revenu médian dans Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or et Grand Pic Saint-Loup sont respectivement de 20, 21,5 et 24,8 k€, quand le Biterrois est en moyenne de 18,7 k€, quant aux territoires hyper-ruraux, ils sont respectivement de 16,7, 17,2 et 17,9 pour le Minervois-Caroux, le Lodévois-Larzac et Grand Orb.

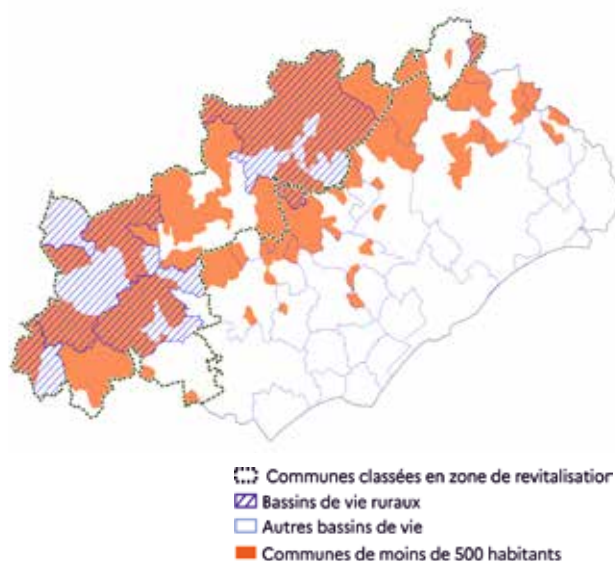
La fragilisation des territoires ruraux semble ainsi s'être accentuée sous l'effet de la métropolisation mais également du déploiement des grandes voies de communication sur la plaine littorale accentuant ainsi l'éloignement des territoires ruraux des territoires économiques hyper-connectés. Enfin, et cela découle en partie de cet éloignement, les énergies institutionnelles se concentrent sur les préoccupations littorales.

L'enjeu pour ces territoires est de redonner envie d'y vivre et de s'y installer autour d'une identité renouvelée et d'une gouvernance organisée à minima à l'échelle intercommunale.

Le revenu fiscal médian par EPCI en 2016



Les bassins de vie hyper-ruraux, les zones de revitalisation et les communes de moins de 500 habitants



DES RESSOURCES SOUS PRESSION

“

La richesse du paysage de l'Hérault est son principal capital économique, attractivité qui ne mollit pas, productions agricoles reconnues et principal moteur à l'export. Ces richesses sont fragiles.

”

B. Folléa, paysagiste



FORÊT
39% de l'accroissement
annuel exploité



AGRICULTURE
13 calamités agricoles
depuis 2015



**RESSOURCES
HALIEUTIQUES**
Espadon en baisse de 70%



INONDATIONS
292 communes soumises
à inondation



BIODIVERSITÉ
16% des espaces à fort
enjeu soumis à forte
empreinte humaine



**PLUIES
EXTRÊMES**
Augmentation de la
fréquence des épisodes
de plus de 200 mm de
pluie (plus de 1 jour/an)



INCENDIES
1220 ha brûlés/an, 207
incendies en 2017



**QUALITÉ DE
L'EAU**
50 % des 163 masses
d'eau en moyen
ou mauvais état



URBANISATION
500 ha/an d'espaces
nouvellement urbanisé



EAU
5 bassins versants et
2 nappes souterraines
en déficit



**VAGUES DE
CHALEUR**
9 vagues depuis 2010

Les réserves d'eau du département en situation de déséquilibre

Les 5 bassins versants et les 2 nappes souterraines en déficit

Les assècs²⁴ en été et inondations en automne sont caractéristiques du régime hydrologique méditerranéen.

120 millions de m³ sont prélevés chaque année pour l'irrigation (eaux superficielles) et 107 millions de m³ pour l'eau potable (eaux souterraines) pour alimenter le million d'habitants permanents et les 900 000 touristes pendant les mois d'été. 5 bassins versants et deux nappes du département sont en déficit, c'est-à-dire que les prélèvements sont actuellement supérieurs aux volumes dits "prélevables" qui seuls garantissent une gestion durable et pérenne de ces ressources : Hérault 0,94 Mm³, Vidourle 0,53 Mm³, Orb 0,8 Mm³, Lez 0,7 Mm³, Aude 37 Mm³ et pour les ressources souterraines : Castries 0,7 Mm³ et Astien 0,4 Mm³.

L'objectif est de résorber ces déséquilibres et les tensions existantes sur les différents usages d'ici 2021. Pour cela, les usagers de l'eau ont été réunis au sein de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de ces masses d'eau pour élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui établit des règles de partage de la ressource. Cette phase de concertation s'est achevée pour les 5 masses d'eau héraultaises en 2018. Cette gestion de l'eau qui ne se réfléchit pas à l'échelle de chaque commune mais à l'échelle du bassin versant et associe dans sa gouvernance l'ensemble des acteurs concernés est la condition indispensable au retour à l'équilibre de ces ressources.

L'enjeu pour les élus est désormais d'adapter les documents d'urbanisme et les ambitions d'accueil démographiques des territoires aux capacités de la ressource.



Artificialisation des milieux aquatiques et pesticides sont les principales sources d'altération de la qualité des eaux

Pour l'assainissement des eaux usées, le département compte 379 stations d'épuration gérées principalement en régie pour les stations comprises entre 20 et 200 équivalents habitants et en délégation de service public pour celles supérieures à 200 équivalents habitants. Depuis 2011, l'ensemble des stations d'épuration du département sont globalement conformes à la directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines. L'impact des rejets par temps de pluie nécessite encore une attention particulière, notamment sur le bassin conchylicole de Thau.



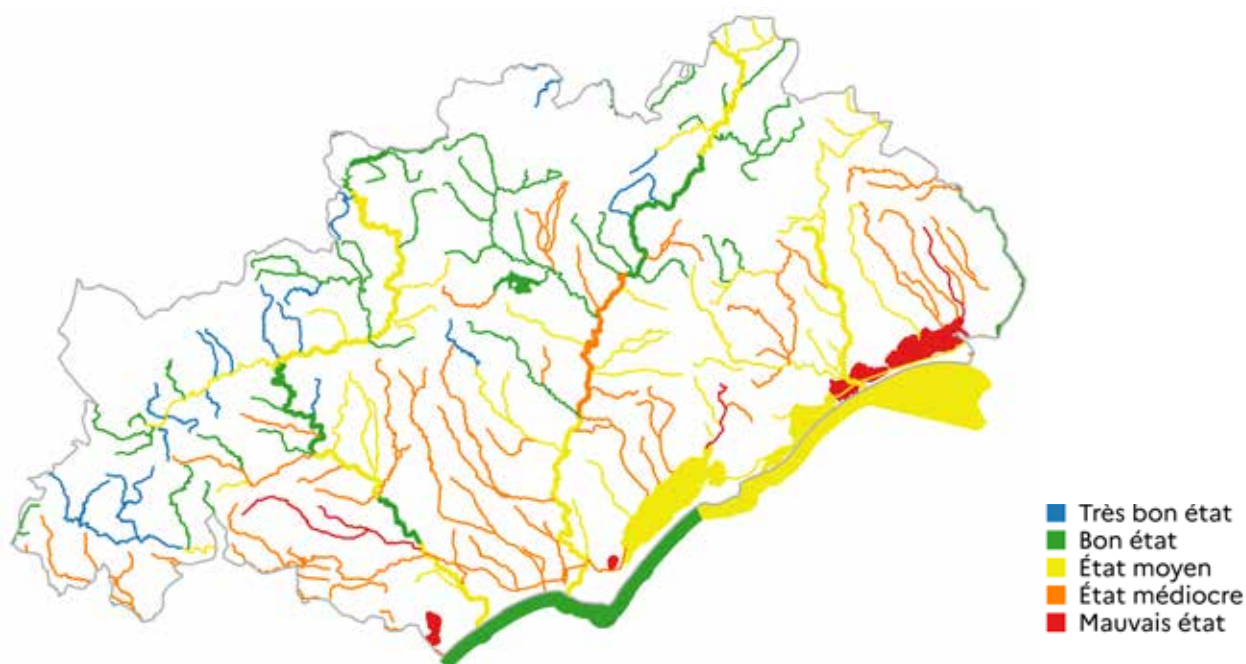
Origine de la dégradation de la qualité des masses d'eau

La préservation de la qualité des eaux potables par la protection des captages contre les pollutions diffuses est une priorité. Sur ces périmètres de protection et plus largement partout dans le département, la lutte contre les pollutions par les pesticides (fongicides et herbicides principalement) constitue un enjeu majeur au vu des conséquences sur la santé²⁵ (maladies et troubles neurologiques, atteintes de la fonction de reproduction, altérations du développement et cancers).

Selon une étude du service statistique du ministère de l'environnement (SDES) de 2019, l'Hérault est le 5^{ème} consommateur de pesticides avec 10,1 kg/ha de surface agricole utile (SAU) et le 3^{ème} consommateur de glyphosate avec 0,91 kg/ha en moyenne entre 2015 et 2017.

Au-delà de la protection des périmètres de captage et de la préservation de zones non traitées aux abords des cours d'eau, elle exige une politique active de réduction des usages et de promotion des démarches contractuelles accompagnant le monde agricole dans la conversion à une agriculture moins consommatrice d'intrants. D'ors et déjà, 16 % de la surface agricole du département est cultivée en agriculture biologique (30 000 ha).

Dans tous les cas, un milieu naturel non anthropisé aura de meilleures capacités d'auto-épuration et résistera mieux aux impacts. Une opération pilote de restauration hydromorphologique est en cours sur l'étang de l'Or. D'autres opérations devraient être lancées sur le bassin de Thau, le Lez...



50 % des 163 masses d'eau du département sont en bon état écologique (Etat des masses d'eau en 2019 SDAGE 2022-2027). L'objectif est d'atteindre le bon état de l'ensemble à l'horizon 2027.

La mer et le littoral, un capital économique à préserver



Les ports de pêche sont répartis en termes de compétence entre le conseil régional Occitanie et le conseil départemental de l'Hérault. Secteur économique important, la pêche héraultaise représente 80 % de la pêche régionale, 500 unités soit 2/3 de la flotte de pêche et des effectifs de marins-pêcheurs (au nombre de 800) et 2 des 4 criées de la Méditerranée française : le Grau d'Agde et Sète qui est le 3^{ème} port de pêche français après Boulogne sur Mer et Lorient. Toutefois, la baisse significative de la ressource a des conséquences directes sur l'appareil productif : 14 chalutiers ont été vendus ou démantelés entre 2009 et 2015 à Sète.

En Méditerranée, seules deux espèces sont soumises à quotas : le thon rouge depuis 2006 et, depuis 2017, l'espadon, dont la population a chuté de 70 % en trente ans. Par contre, des espèces comme le merlu ou le rouget sont notoirement surexploités. A défaut de quotas sur ces espèces, des réglementations mettent les chalutiers sous pression, comme les quotas d'efforts (196 jours de pêche par navire) ou les arrêts de pêche en période de reproduction.

Entre les étangs et la mer, la production conchylicole héraultaise représente près de 10 % de la production nationale de coquillages, soit 450 entreprises et 2 000 emplois. 8 000 tonnes d'huîtres et 2 000 tonnes de moules sont élevées annuellement sur la lagune de Thau sur 2 700 tables réparties sur les communes de Bouzigues, Mèze et Marseillan. Une petite part est également élevée en mer sur des filières, structures immergées au large de Frontignan et Marseillan. Cependant, l'activité est fortement liée au milieu naturel, et donc à sa qualité. Les crises sanitaires (pollution humaine ou naturelle, appauvrissement et détérioration du milieu) ont un impact économique dévastateur sur la profession.



Les sports nautiques sont en plein développement sur le territoire. 250 entreprises liées au nautisme regroupent à la fois fabricants, équipementiers, ainsi que de nombreux métiers liés tels que ceux des matériaux et du textile, des technologies numériques, du design, etc. Elles représentent 1000 emplois directs, 2000 emplois indirects (emplois en équivalent temps plein) et 160 millions d'€ de chiffre d'affaires.

Une autre des spécificités économiques du département tient au bénéfice touristique de la Mission Racine entre temps fortement marqué par l'hôtellerie de plein-air (43 000 emplacements). Le tourisme balnéaire ponctue ainsi l'espace littoral héraultais. Il représente 43,5 % des nuitées du département dont 31 % sur l'Ouest et 12,5 % sur le littoral Est²⁶. Le département compte 219 000 lits marchands dont 66 % en campings et 691 000 lits en résidences secondaires, ce qui génère 43 500 emplois touristiques, dont 21 740 emplois directs, soit 5,4 % du total des emplois du département et 12,5 millions d'€ de taxes de séjour.

L'État, propriétaire du domaine public maritime, est garant de sa bonne gestion notamment de l'espace concédé à "vocation des baignades", principalement les plages, afin de maintenir un accès au public et respecter leur qualité environnementale. Les concessions de plages sont ainsi particulièrement suivies. La révision des traités de concession récents Maugio-Carnon et la Grande-Motte a ouvert une discussion sur les grands équilibres économiques et les nombreuses dérives



constatées. L'utilisation du domaine public maritime en zone soumise à la loi littorale reste un enjeu continu entre pressions écologiques et sollicitations anthropiques.

Afin de contenir les impacts de la fréquentation touristique, 9 ports et 16 stations ont reçu le label Pavillon Bleu. Ce label répond à des critères en matière de gestion de l'eau, de gestion des déchets et d'éducation à l'environnement.

C'est cependant peu de choses au regard des 600 000 tonnes de plastique qui sont rejetées chaque année en Méditerranée, dont 10 000 tonnes par la France. En plus des gros déchets en plastique facilement visibles sur les plages ou dans l'eau (bidons, filets, sacs, pailles...), la mer concentre un niveau record de « microplastiques », ces miettes de moins de 5 millimètres, qui empoisonnent toute la chaîne alimentaire (100 % des tortues contaminées, 90 % des oiseaux, 130 espèces touchées) jusqu'à menacer la santé humaine. Cette concentration de plastique est d'ailleurs quatre fois plus élevée en mer Méditerranée que sur le célèbre « 7^e continent de plastique » dans l'océan Pacifique nord. Seulement 22 % du plastique est recyclé. La collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence obligatoire des intercommunalités. La substitution et le recyclage du plastique nécessitent une réflexion collective.



La pollution des mers et le changement climatique influent sur la capacité des poissons à se reproduire. La qualité du phytoplancton se dégrade avec ses conséquences sur la taille et l'apport énergétique fournis aux petits poissons, comme les sardines et les anchois.

À la fois riche et sensible, le paysage côtier héraultais est menacé par de nombreux facteurs tels que l'étalement urbain, la surfréquentation, la dégradation et disparition des espaces naturels et agricoles, les risques littoraux et l'urbanisation illégale. Le faible développement des plans locaux d'urbanisme intercommunaux sur le département rend encore difficile la gestion intégrée des zones côtières.

La question de l'adaptation de l'urbanisme à l'érosion du trait de côte et à la submersion marine, génère des débats réguliers avec les collectivités. Elle a abouti à deux grands projets de renaturation de lidos de Carnon à la Grande Motte le long du Grand Travers et de Sète à Marseillan qui ne peuvent être considérés que comme provisoire face à l'évolution inexorable du trait de côte.

Le territoire de Vias et plus récemment celui de Thau dans le cadre des ateliers des territoires sont au cœur de propositions d'adaptations du modèle de développement pour une meilleure résilience du territoire.



Un patrimoine vivant et paysager, riche et fragile

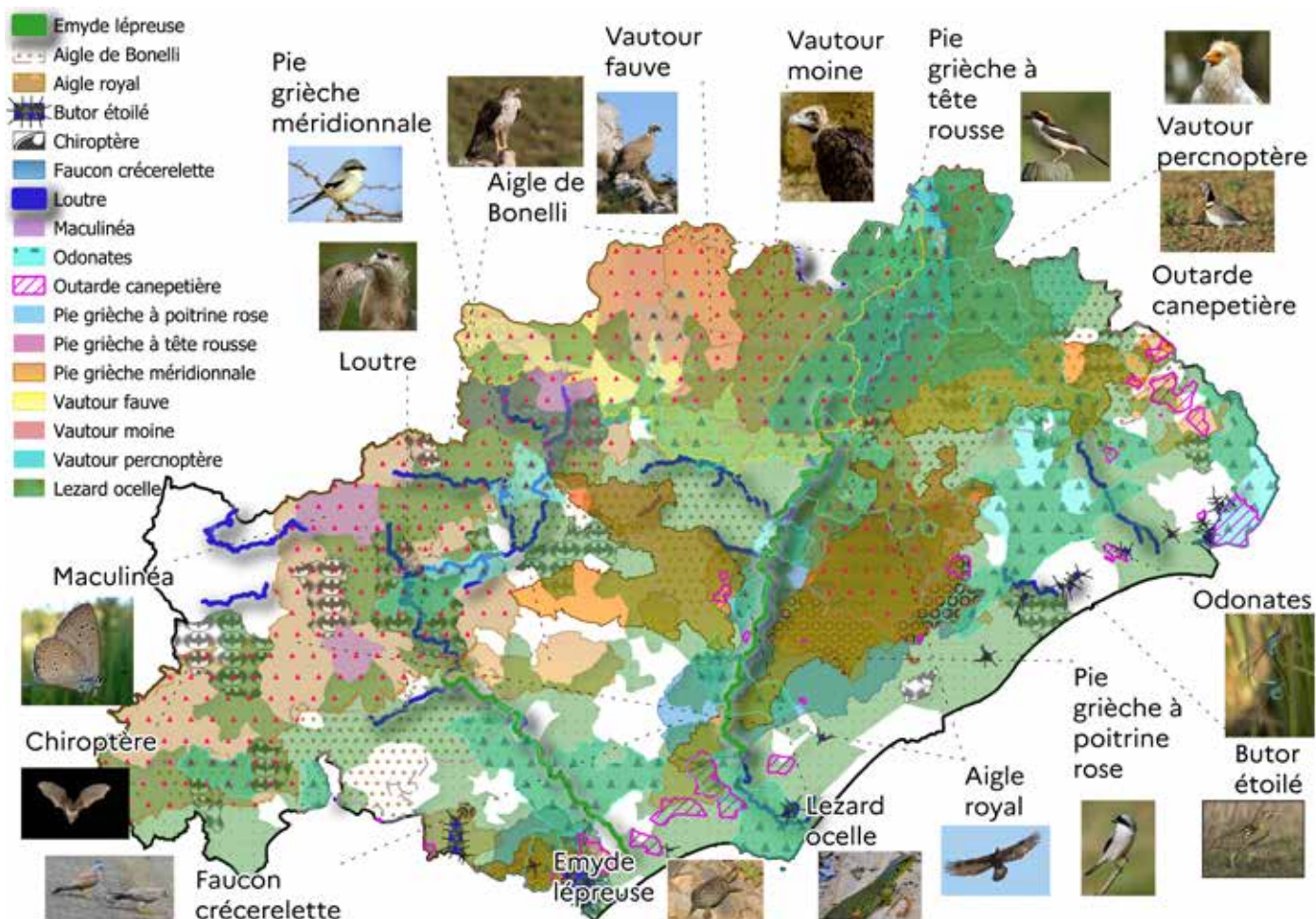
Une biodiversité exceptionnelle



Aigle de Bonelli

Avec sa mosaïque de milieux tels les lagunes, les étangs et les zones humides, les forêts de pins noirs de Salzman (présents sur les contreforts dans des Causses), les nombreuses grottes (lieux de vie privilégiés des chiroptères) et les zones en friche, le département abrite une diversité exceptionnelle de faune et de flore. Des espèces nationalement protégées y sont présentes comme l'emblématique aigle de Bonelli, dont le domaine vital s'étend du Minervois au Pic Saint-Loup, en passant par le Salagou, ou encore la pie-grièche à poitrine rose qui niche dans les platanes (plus de la moitié des quelques couples restant en France sont dans l'Hérault). Zone critique de biodiversité, le territoire abrite aussi des espèces patrimoniales de plantes, mollusques, oiseaux, poissons ou encore chiroptères, spécifiques au milieu méditerranéen, ce qui lui confère une responsabilité importante dans la protection de ces espèces.

La forte croissance démographique à laquelle s'ajoutent les 900 000 touristes annuels, et l'étalement urbain représente un facteur de destruction et de fragmentation des habitats causant l'érosion de la biodiversité. Depuis les années 1980, le développement de l'urbanisation associé à un phénomène de morcellement, de déprise agricole et de construction d'infrastructures s'accélère. De même, la surfréquentation des milieux naturels par les activités récréatives ont un fort impact en termes de dérangement et de piétinement. L'introduction d'espèces exotiques comme les écrevisses de Louisiane



ou le lagarosiphon, plante aquatique qui prolifère sur le Lac du Salagou, porte préjudice aux espèces naturellement présentes mais également au cadre de vie et aux activités économiques.

La préservation des espèces et de leurs milieux commence par la connaissance à travers un réseau de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) qui couvre près de 50 % du département. 14 % du territoire, soit un peu plus de 100 000 ha, abrite une espèce ou un habitat menacés. Le panel des démarches visant à protéger ce capital écologique s'appuie sur des outils de maîtrise foncière, de maîtrise des usages ou encore de démarches contractuelles.



Faucon crécerelle



La continuité des milieux aquatiques et humides (longitudinale : des cours d'eau à la mer en passant par les étangs, les lagunes et les graus ; latérale : maillage de zones humides et de lacs intérieurs, de ripisylves, de zones d'expansion des crues et de prairies humides).

Ces continuités sont essentielles pour le maintien de la fonctionnalité écologique (reproduction de certaines espèces de poisson), la bonne qualité des eaux et la gestion des flux hydriques (espace de mobilité des cours d'eau).

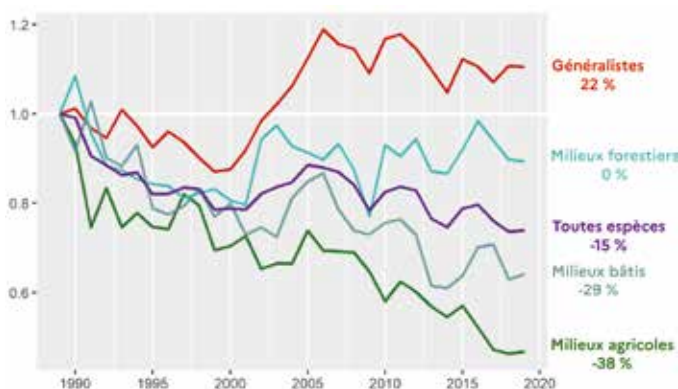
Les milieux ouverts et semi-ouverts couvrent 29 % du territoire départemental soit 1808 km² avec le massif de la Gardiole, la montagne de la Mourre, les garrigues d'Aumelas et les garrigues montpellieraines. Si les friches « jeunes » sont bénéfiques à certaines espèces comme l'Outarde canepetière, le développement de la strate arbustive et arborée baisse le potentiel écologique de ces terrains et augmente le risque incendie.

Les grands ensembles forestiers de la montagne noire sont soumis, à l'évolution des peuplements suite au changement climatique et à la sous-exploitation des forêts.

Les coteaux viticoles de l'arrière-pays de Montpellier et les plaines de l'Hérault concentrent la plus grande surface régionale de vignes en mosaïque avec des grandes cultures de céréales et des friches. Cet ensemble est fragmenté par de très nombreuses infrastructures de transport : A75, A9, A750 et par l'agglomération de Béziers et de ce fait présente globalement une faible qualité écologique. Les espaces agricoles artificialisés de l'Hérault sont ceux ayant le plus important potentiel agronomique.



SRCE Languedoc-Roussillon
novembre 2015



Suivi temporel des oiseaux communs

Continuités écologiques & biodiversité ordinaire

38 % des oiseaux vivant dans les milieux agricoles ont disparu depuis 1989. Les indicateurs nationaux démontrent une érosion silencieuse de la biodiversité « ordinaire », comme en témoigne le suivi temporel des oiseaux communs ou des insectes. Les zonages de protection à caractère réglementaire mis en place pour protéger espèces et habitats remarquables tiennent rarement compte des échanges nécessaires avec les espaces attenants. Ces espaces sont indispensables au fonctionnement et à la pérennité des espèces notamment pour leur permettre de s'adapter aux changements majeurs (usage des sols, évolution du climat).

Le département est marqué par une diversité de milieux en mosaïque, imbrication forte d'habitats naturels telles que les garrigues et pelouses avec des paysages plus agricoles ou viticoles, multipliant ainsi les espaces de lisière, dont la richesse écologique est reconnue. Toute simplification du milieu contribue à l'appauvrir (arrachage de haies, enfrichement...) et par là même à diminuer les habitats de ces espèces communes.

Sur l'Hérault, les enjeux de continuité écologique s'appliquent aux milieux aquatiques et humides, aux milieux ouverts et semi-ouverts, aux milieux forestiers et aux cultures agricoles annuelles et pérennes, sans oublier la biodiversité en ville. 50 % du territoire présente une forte importance écologique, dont 16 % est soumise à une forte empreinte humaine²⁷. Cette diversité à préserver est à prendre en compte à différentes échelles : à l'échelle du projet pour éviter les zones à enjeux qui obligeront d'ailleurs à compensation des impacts du projet et rendront sa réalisation d'autant plus coûteuse et difficile, ou à l'échelle de la planification communale ou intercommunale, pour prévoir dès l'origine la préservation de ces zones.

Richesse paysagère, géologique et patrimoniale menacée : dégradation du cadre de vie et banalisation des paysages

Cirque de Navacelles



Le panorama ne serait pas exhaustif sans évoquer également la richesse paysagère, géologique et patrimoniale. Avec 145 sites classés et inscrits, dont le canal du midi, le cirque de Navacelle, les écluses de Fontseranne, les Causses et les Cévennes²⁸, le département est particulièrement riche.

La définition de la charte de gestion du canal du midi en cours de formalisation, le projet de classement du site du Salagou, font l'objet d'un suivi attentif. Le département de l'Hérault est précurseur dans la prise en compte de ses richesses géologiques avec la mise en place du premier arrêté de protection de géotope régional sur la dalle de Lieude à Mérifons.



Ecluse de Fontseranne sur le Canal du Midi



La réglementation de la publicité, enseignes et pré-enseigne, permet de lutter contre la banalisation des paysages. Ci-dessus avant/ après enlèvement des préenseignes illégaux.

De la viticulture de masse à la diversification agricole, un modèle agricole en perpétuelle transformation

Malgré bien des crises et l'arrachage de plus de 80 000 ha, la vigne domine encore largement le paysage agricole du département, occupant encore près de la moitié des surfaces agricoles et 15 % de la surface du département avec 84 900 ha. Elle bénéficie dans l'Hérault d'un climat ensoleillé qui limite les maladies cryptogamiques. Elle contribue pour 72,8 % à l'économie agricole héraultaise (en 2017), avec une production de 5,04 millions d'hectolitres en 2018.

L'Hérault représente ainsi 32 % de la production viticole régionale du Languedoc-Roussillon, le plus grand vignoble du monde. Cette culture -voire civilisation- du vin est le fruit d'une longue histoire qui s'est singulièrement accélérée à partir du XIX^e siècle et le passage à la viticulture « industrielle ».



La vigne, une histoire ancienne

Introduite dans l'Hérault au V^e siècle avant JC, par les Phocéens depuis le port d'Agde, la vigne s'est développée, bénéficiant des terroirs diversifiés issus de la variété des sols et des reliefs du département. Jusqu'au XVIII^e siècle toutefois, faute de moyens de transports, elle partage l'espace cultivé avec les céréales et l'olivier. La création du canal du Midi et du port de Sète offre de nouvelles opportunités de débouchés pour la production viticole, qui commercialise principalement de l'eau-de-vie, et accessoirement du vin.

Mais c'est le chemin de fer qui va être à l'origine du développement massif de la production viticole au XIX^e siècle. En créant un marché national, les vins trouvent un écoulement facile, tandis que les autres productions s'effondrent. Les surfaces en blé sont divisées par 3 en 40 ans. La garance, utilisée pour la teinture autour de Mauguio constate la même baisse. Le mûrier utilisé pour l'élevage des vers à soie développe à cette époque une nouvelle maladie. L'olivier baisse de moitié entre 1820 et 1860. L'élevage ovin chute, malgré la constitution dès 1850 de la Société des Caves de Roquefort.



*Eldorado biterrois, le château de Serière
commune de Cruzy*

Au XIX^e siècle, les marchés populaires urbains, en particulier celui de Paris, réclament des « vins de table ». Le cépage Aramon, à fort rendement et convenant à tout type de sol est planté en plaine. Les exportations sur l'Algérie connaissent un vif succès. Entre 1852 et 1862, le vignoble passe de 106 000 à 162 000 ha. La production héraultaise culmine en 1869 avec 15,2 millions d'hectolitres. Les bons vins, à la réputation bien établie au cours des siècles passés, sont relégués sur les coteaux les moins rentables. Vers 1850 apparaissent les premières maladies cryptogamiques : mildiou et oïdium mais un traitement à base de sulfate de cuivre est rapidement mis au point. Du fait du climat, ces maladies frappent moins l'Hérault qui bénéficie de la flambée des cours. En 1871, le phylloxera arrive dans la plaine de Mauguio. La production viticole y est divisée par 5 en 7 ans. La vallée de l'Hérault, barrière naturelle, ne sera franchie par le phylloxera qu'en 1878. Pendant quelques années, l'ouest héraultais va bénéficier une nouvelle fois de la flambée des cours, faisant de Béziers l'une des villes les plus riches de France²⁹.

L'âge d'or du vignoble Biterrois



Montpellier, meeting viticole du 9 juin 1907, 600 000 manifestants, passage des gueux, carte postale

En 1889, la production nationale tombe sous les 25 millions d'hectolitres alors que la consommation s'établissait autour des 40 millions vingt ans plus tôt. La France manque inexorablement de vin. Pour répondre à la demande, des cépages hybrides à fort rendement, Aramon, Carignan et Cinsault, sont plantés et, en plus des importations, les vins trafiqués et fabriqués font leur apparition sur le marché. Le Languedoc fournit plus de 40 % de la production nationale et le vin se vend bien. Dès 1893, la récolte nationale est excédentaire (50 millions d'hectolitres), entraînant l'effondrement des cours. En 1900, près de 80 millions d'hectolitre de vin (dont 10 millions de vins de sucre dits chaptalisés) sont sur le marché français qui n'en consomme que les deux tiers. Face aux difficultés de commercialisation des vins, des vigneronnes de Maraussan s'unissent pour fonder la première coopérative vinicole française en 1901. La crise qui découle de cette course effrénée aux rendements, et pour autant attribuée aux vins chaptalisés, aboutit à la révolte vigneronne de 1907 et au développement des caves coopératives. Dans les années 1930, l'importation de vins algériens, produits en quantité industrielle, entraîne une seconde crise économique dans le Languedoc. En réponse et afin de protéger l'artisanat viticole, le statut viticole est promulgué par la loi de 1931 : au-dessus de 10 ha de vignes ou d'une production supérieure à 500 hectolitres, tout exploitant devra payer des taxes de surproduction.

L'entre-deux guerres connaît une ouverture massive de coopératives, pour aboutir à 121 caves dans le département. Mais la période après-guerre reste difficile pour les vigneronnes héraultais, qui vivent la plupart sur de petites exploitations de 3-4 ha. La construction européenne modernisera considérablement l'agriculture

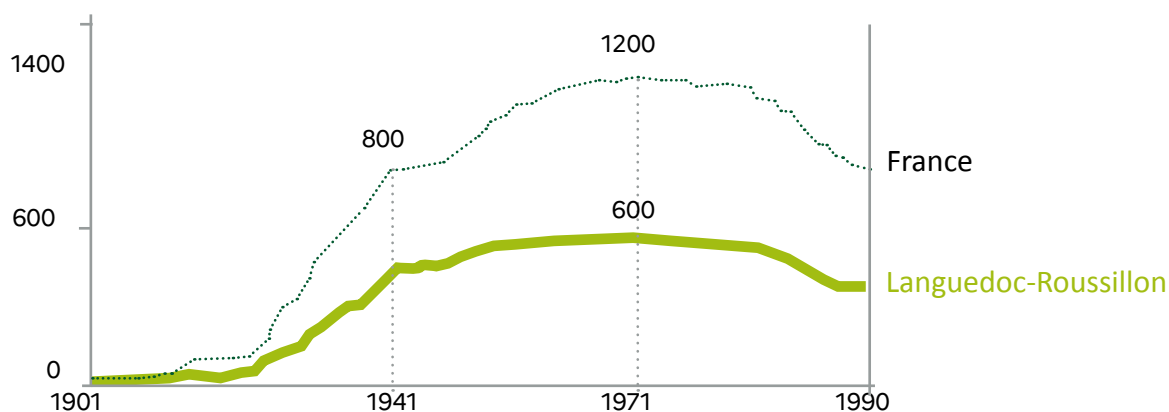
pour asseoir la puissance économique française à l'échelle d'un marché européen libre de droits de douane. Les lois d'orientation agricole de 60-62 puis la mise en place de la politique agricole commune accélèrent l'abandon des petites unités agricoles au profit d'exploitations mécanisables : réduction du potentiel de production avec des primes à l'arrachage, rénovation et restructuration du vignoble, et soutien temporaire au revenu des producteurs qui va se réduire dès 1986, avec la seconde politique agricole commune. La modernisation du vignoble s'engage donc au début des années 60, avec l'agrandissement et le regroupement des parcelles, la mécanisation des vendanges (à partir du milieu des années 80), la généralisation du désherbage chimique, le renouvellement du parc de tracteurs avec l'enjambeuse et la vendangeuse. En parallèle, un important travail d'amélioration de la qualité des raisins est mené : taille en cordon, palissage, organisation des vendanges en fonction des critères de maturité.



Cave coopérative de Maraussan (Hérault), première cave coopérative de France, détail de la façade, 1905

De 1955 à 1970, le nombre d'exploitations chute de 44 % au profit des exploitations de 50 ha dont le nombre quadruple³⁰. Les coopératives viticoles restent un acteur incontournable et rassemblent alors près de 90 % des producteurs et 70 % de la production. La modernisation du vignoble mais également la mise en place de l'irrigation par la puissance publique dans les années 50 et le développement de la filière fruits et légumes dans la plaine de Mauguio sont particulièrement gourmands en main d'œuvre. Ce besoin a généré une importante vague migratoire, d'abord ibérique puis algérienne au lendemain de l'indépendance et enfin marocaine pour atteindre 13 % de travailleurs immigrés.

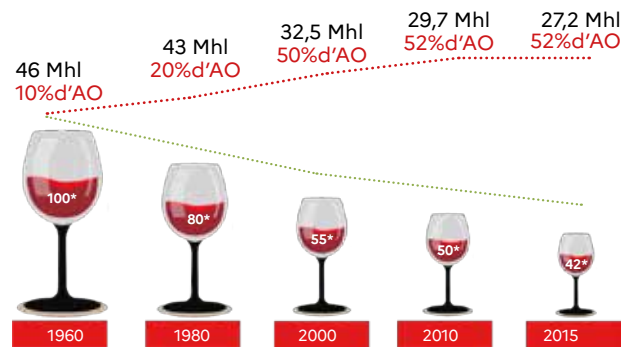
La production viticole de vin table de l'Hérault atteint son apogée en 1975, suite à la quasi-disparition des importations d'Algérie. La baisse de la consommation de vin de table par habitant et par an de 26 litres sur les 20 dernières années (90 l/hab/an en 1960 contre 64 l/hab/an en 1980) reste encore compensée par une croissance démographique nationale et les débouchés du marché européen.



Évolution du nombre de caves coopératives en France et dans la région

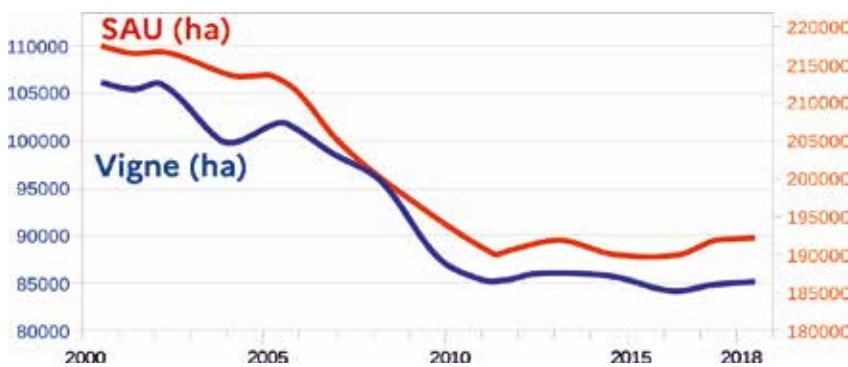
La requalification du vignoble

Avec le développement du marché commun, le vignoble subit la concurrence des vins italiens, grecs, espagnols puis des autres pays du pourtour de la Méditerranée, ce qui aboutit à une nouvelle crise économique et aux manifestations de Montredon en 1976³¹. Cette concurrence s'accroît dans les années 80, dans un marché international saturé. L'Australie, le Chili, et les USA se positionnent sur des vins de cépage. En outre, la consommation individuelle moyenne de vin table diminue drastiquement au profit des vins de qualité. C'est la période de développement des AOC et vins de pays : Saint Chinian, Faugères, Minervois, Coteaux du Languedoc, Clairette du Languedoc, Muscats de Frontignan, de Lunel, de Mireval et de Saint-Jean-de-Minervois. 46 000 ha sont reconvertis avec des plantations de Grenache, Mourvèdre, Syrah et pour les vins de cépage : Cabernet et Merlot pour les vins rouges, les Chardonnay et Sauvignon pour les blancs.



Evolution de la consommation de vin de table et d'appellation d'origine contrôlée en France depuis 1960

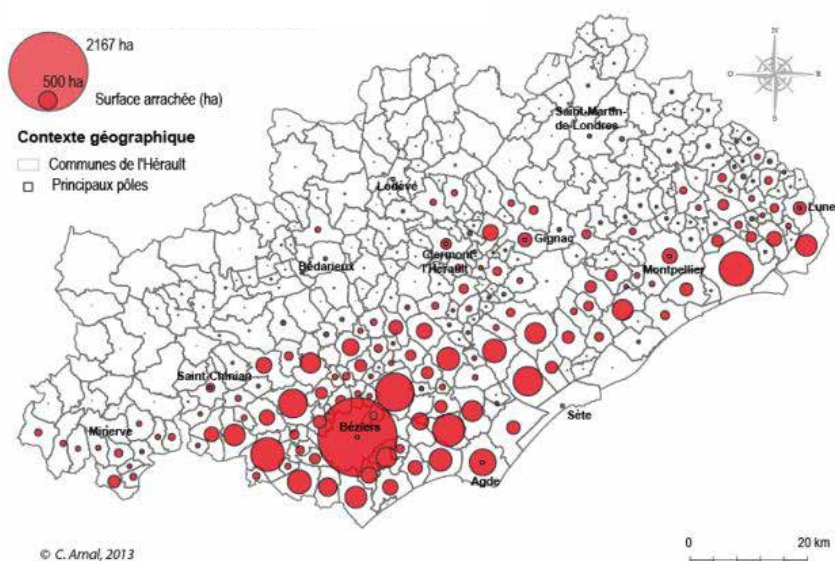
* Litre par an et par personne



La hausse tendancielle des prix du vin depuis plus de 10 ans traduit un marché rémunérateur pour les producteurs, marqué par une diversification et une qualité des produits (13 AOP/IGP).

La politique agricole commune n'offre pas d'aides directes aux viticulteurs mais continue de financer des mesures d'investissements, de restructuration ou de promotion. L'irrigation de la vigne, soit près de 35 500 ha, représente un enjeu important autant social qu'économique. 30 millions d'euros sont investis chaque année par les pouvoirs publics dans la filière viticole héraultaise. Les 9 coopératives qui ont su se moderniser et produisent les 2/3 de la production de vin du département, les 1400 caves particulières dont le nombre tend à augmenter, le tiers restant.

Le vin reste le premier produit exporté et représente 18 % de la valeur totale du marché à l'export. La production évolue au gré des accidents climatiques (sécheresse, gels de printemps), et de l'évolution des surfaces.



Cumul des vignes arrachées entre 1985 et 2010

De la friche à la diversification agricole

À partir des années 90, l'Hérault développe sa filière fruits et légumes dans ses plaines de l'est du département qui fera participer près de 40 000 marocains. L'existence de filières et d'affinités dans la constitution de champs migratoires entre des villes de la région et des villes d'origine marocaine est confirmée. Les familles de Boulemane-Dades, du Rif, de Casablanca, de Goulmina et Rissani sont allées principalement à Montpellier, les familles de Taourit et de Taza à Béziers³².

De 1974 à 2011, l'arrachage massif de la vigne, financé par les fonds européens, concerne 95 % des communes du département. Les plus affectées sont Mauguio (930 ha), Servian (1 049 ha) et Béziers (2 167 ha). Des 162 000 ha de vignoble en 1974, il ne reste que 86 000 ha en 2010 soit près de la moitié.

Les terres de vigne arrachée deviennent des friches, dont l'utilisation diverge selon leurs localisations : maintenues en friche en périphérie des villages en anticipation ou dans l'espoir d'une future urbanisation, remises en culture dans les zones de plaines les plus fertiles ou restant abandonnées au stade de la friche voire parfois jusqu'à redevenir forêt dans les zones en déprises, principalement dans les zones de piémont. Pour les terres remises en culture, le blé dur constitue une solution d'attente. En rotation avec le melon, la céréale se développe principalement dans le biterrois et la plaine littorale. Le développement d'autres cultures est plus marginal : quelques exploitations se lancent dans le maraîchage dans certains secteurs (zones de plaine irriguées, notamment à l'est de Montpellier), d'autres dans les plantes aromatiques et médicinales, d'autres encore dans les productions de semences et de fourrages. L'arrachage a principalement bénéficié aux surfaces fourragères. Leurs superficies ont triplé sur le secteur de plaine entre Montpellier et Lunel, cette progression accompagnant le développement des filières équine et bovine extensives à l'est du département, correspondant à une extension des manades camarguaises, mais également de l'élevage ovin dans les zones de garrigues des collines et piémonts héraultais et des élevages équins périurbains, liés au développement des loisirs équestres.

En 2020, la surface agricole utile couvre moins de 30 % du département. La vigne s'étend sur 46 % du territoire agricole. Elle demeure la culture principale sur 85 000 ha. L'élevage occupe et gère 63 000 ha, les céréales et oléagineux 18 000 ha, les productions légumières 3 500 ha, les productions fruitières 2 500 ha.










Le verger diversifié, pomme, cerise (pour la transformation) et pêche peine à se maintenir dans un contexte de concurrence internationale. La recherche d'une plus grande valeur ajoutée à travers des appellations et du marketing semble être une piste indispensable comme en témoigne les vergers de pomme soit près de 700 ha, avec la Pink Lady et qui tirent leur épingle du jeu au sein de la SICA de Mauguio. Enfin, la transmission des entreprises arboricoles est freinée par la valeur économique élevée de l'appareil productif. Quant à la production de melon, outre les problèmes de recrutement des saisonniers qu'elle génère, elle est en perte de vitesse sur ces 10 dernières années (- 10 %).



En parallèle, le nombre d'exploitations en production biologique explose (+15 % en 2017, +16 % en 2018) et représente 16 % de la surface agricole utilisée du département (20 % des surfaces fourragères et 12 % des vignes). Les motivations des agriculteurs pour cette conversion à l'agriculture biologique seraient, selon une étude du bureau de Véritas de février 2020, la protection de l'environnement (25%), la préservation de la santé (22%), le changement de modèle économique et le revenu (12%). Les circuits courts, l'agri et l'oeno-tourisme tendent également à se développer.

Prévus initialement dans le programme national pour l'alimentation de 2010 puis repris dans la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, les plans d'alimentation territoriaux offrent un cadre stratégique et opérationnel pour renforcer ces initiatives en visant à l'autonomie alimentaire de chaque territoire et au développement d'une agriculture locale, agro-écologique/biologique en circuit court. Le recensement des friches agricoles et leur mobilisation dans les projets territoriaux d'alimentation sont également fortement dépendants des possibilités d'irrigation. La résorption du déficit structurel en eau d'irrigation sera facilitée par le programme Aqua Domitia, qui va permettre d'étendre sur 150 km, entre Montpellier et Narbonne, le Réseau Hydraulique Régional (RHR), concédé à BRL en proposant une nouvelle ressource en eau issue du Rhône pour accompagner le développement local.

Ces dernières années, l'Hérault connaît une recrudescence de projets agricoles diversifiés. L'élevage extensif à forte valeur ajoutée valorisé en circuit-court est le 1^{er} secteur d'installation. Les projets de spiruline, kaki, grenades, ostréiculture, horticulture, apiculture, trufficulture, semences sont également nombreux avec près de 800 porteurs de projets chaque année. 350 d'entre eux s'installent, compensant ainsi les départs à la retraite (300 départs/an). Ainsi, la surface agricole utile et le nombre d'exploitations reste globalement stable depuis 10 ans contrairement aux scénarii qui se dessinaient dans les années 2010.

	Surface totale	
	30 292	185 193
	10 029	84 900
	14 108	69 700
	1 050	16 000
	751	3 300
	274	2 400
	143	180
	3 937	8 713

Surfaces agricoles en ha, Agreste 2020



Marché paysan en circuit court

Une forêt sous exploitée en expansion, un aléa incendie qui progresse

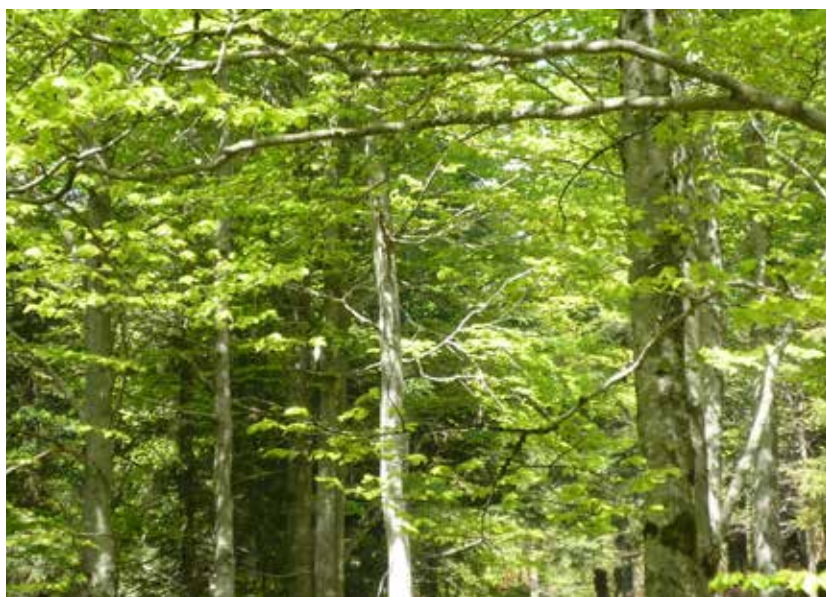
Depuis le quaternaire et le retour des glaciations, la forêt de l'Hérault est caractérisée par une alternance climatique de formations steppiques et de forêts d'arbres à feuillage caduc. Les « chasseurs cueilleurs » prélèvent alors peu sur la flore. Avec la sédentarisation, à partir du Néolithique, l'homme devient « pasteur agriculteur » et ses activités humaines commencent à façonner le paysage.

La déforestation s'accroît sous la domination romaine. La forêt est coupée pour faciliter les transports, l'agriculture, le pastoralisme, l'extraction de minerais. Les bois commencent à être exploités. L'érosion s'intensifie. Les premiers gardes forestiers apparaissent : les « saltuarii ». Vers l'an mil, le climat se réchauffe. La culture du châtaignier se développe au Moyen Âge, le hêtre disparaît des zones basses.

Au fil des périodes de paix, la population augmente et l'agriculture se développe encore. Une administration royale des Eaux et Forêts est créée sous Philippe le Bel, son action est encadrée par des Ordonnances royales. Alternativement, pendant les périodes de guerre et d'épidémies, la forêt regagne du terrain.



La châtaigne des Cévennes, appellation d'origine contrôlée (AOC) est entrée en vigueur le 21 septembre 2020

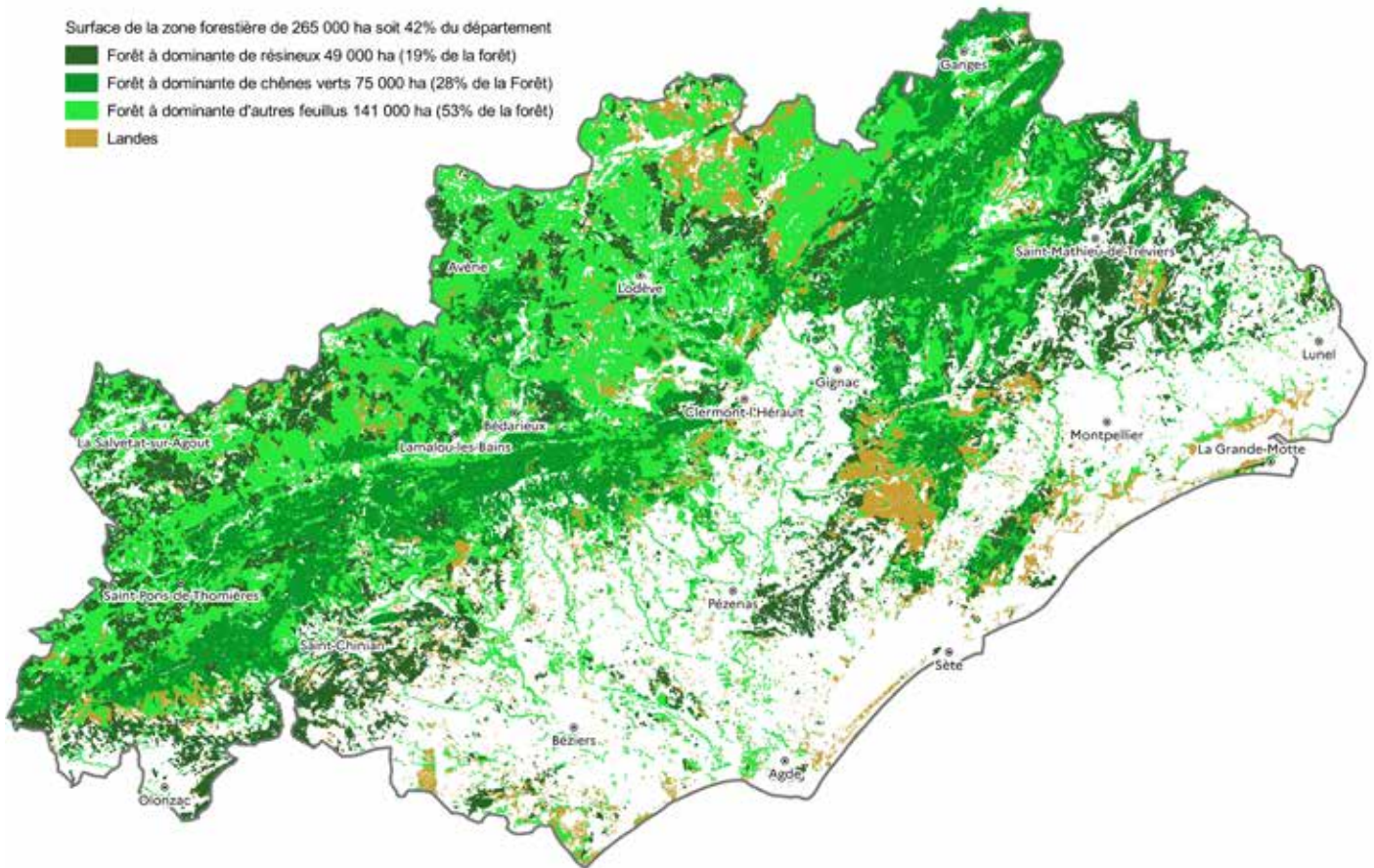


Forêt de Saint Guilhem

Considérées comme des ressources nourricières de matériaux et de combustible, elles sont très fréquentées, précieuses pour l'économie locale. La législation forestière tente d'encadrer leur usage, avec notamment l'Ordonnance de Colbert qui marque le début d'une véritable politique forestière. Mais l'administration royale rencontre parfois de fortes oppositions : dans l'Hérault le maître particulier et un garde des Eaux et Forêts de Saint-Pons sont assassinés dans le consulat d'Anglès en 1675.

Tout au long du XVIII^e siècle, diverses mesures sont prises pour tenter de préserver la ressource : éloignement des verreries, utilisation du charbon de terre, interdiction du pacage des chèvres, interdiction de défricher, extension des boisements sur des terres agricoles. Mais les besoins en terrains de parcours pour l'élevage ovin alimentant l'industrie textile se font ressentir. La révolution supprime les maîtrises royales et Bonaparte crée l'Administration des forêts en 1801. Dans l'Hérault, les premiers conservateurs et inspecteurs sont nommés respectivement à Montpellier et à Béziers.

Au début du XIX^e siècle le taux de boisement du département est inférieur à 10 %, il s'agit principalement de peuplements feuillus. Le chemin de fer, la machine à vapeur et les bateaux à coque métallique favorisent les importations de peaux et de laines de pays exotiques. La pression sur les forêts diminue. Le développement de la viticulture et la révolution industrielle provoquent un exode rural qui libère des terres.



Le Code forestier est promulgué en 1827. Dans le cadre d'un vaste programme de lutte contre les inondations, la loi Restauration des Terrains en Montagne (« RTM »), édictée en 1860, impose le reboisement sur les terrains privés, comme moyen de lutte contre l'érosion des sols.

En 1882, le reboisement est limité aux pentes où l'érosion est évidente et grave avec «dégradation du sol» et «dangers nés et actuels» et les expropriations sont enfin indemnisées. À cette occasion, l'État acquiert des terres et les reboise en douglas, pin Laricio, cèdre et épicéa.

En 100 ans, de 1908 à 2006, les modes de subsistance évoluant, la surface boisée de l'Hérault passe de 85 000 ha à 208 000 ha et 297 000 ha en 2017³³. Parallèlement, les attentes de la société se diversifient et s'attachent à la protection des milieux et des espèces et à l'ensemble des éléments de l'écosystème forestier. La réintroduction des grands animaux en forêt est entamée en 1956, en collaboration avec la Fédération des chasseurs (mouflons, cerfs, chevreuils), tandis que les sangliers profitent de l'extension naturelle du chêne vert.

La création du fond forestier national au lendemain de la seconde guerre mondiale a permis le boisement dans l'arrière-pays de terres délaissées par l'agriculture et favorables à la forêt : Avants Monts, Somail-Espinouse et Monts d'Orb. Les essences introduites essentiellement résineuses (douglas, épicéas, sapins, cèdres de l'Atlas...) ont permis d'installer une forêt de production exploitée aujourd'hui pour le bois d'œuvre.

Parallèlement, au cours des années 70, la prévention contre les incendies se développe en équipant les terrains et adaptant les sylvicultures. Le département accroît remarquablement ses interventions : formation des sapeurs-pompiers, création des unités de forestiers sapeurs et des équipes d'auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne. La puissance publique impose le débroussaillage autour des constructions et voiries et met en place des plans de prévention des risques incendie de forêt en vue de maîtriser l'urbanisation. Sur la période 2000-2018, 167 départs de feux de forêt³⁴ brûlent chaque année en moyenne 804 ha (580 ha pour l'Aude ou les Pyrénées-Orientales).

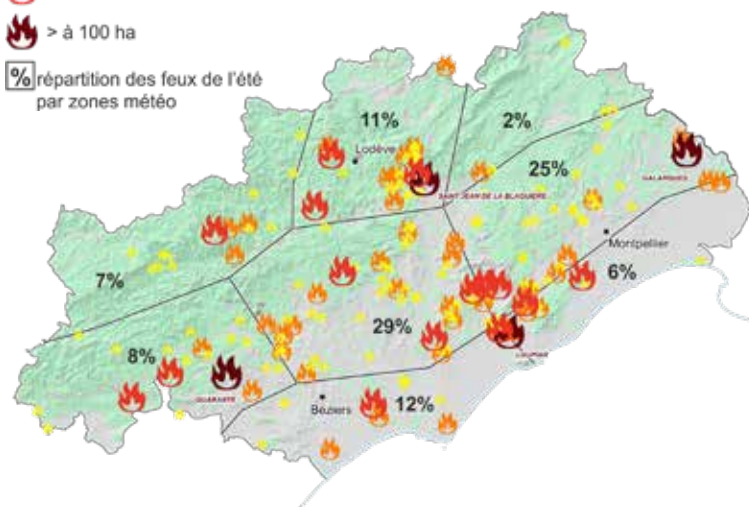
Désormais, près de 40 % du département est couvert de formations forestières très diverses avec plus de 90 espèces. La surface boisée est d'environ 249 000 ha, 297 000 ha si l'on compte les forêts ouvertes, les 3/4 feuillus (le chêne vert est majoritaire) 1/4 résineux. Ce sont des bois privés à 80 %. Les landes couvrent 53 000 ha. Les peupleraies sont peu développées sur le département avec 134 ha.

Dans l'Hérault, L'Office National des Forêts gère à lui seul 52 000 ha appartenant aux propriétaires publics : l'Etat pour 30 000 ha soit les 16 forêts domaniales dont 14 sont issues des RTM et la création récente en 2013 de la forêt domaniale du Pic Saint-Loup sur près de 1 200 ha, les collectivités pour 22 000 ha dont les 131 forêts communales. Près de 200 000 ha appartiennent à des propriétaires privés. Si le nombre de documents de gestion durable de la forêt a progressé ces dernières années, il reste encore insuffisant.

La production de bois est principalement axée sur le bois d'œuvre dans les Hauts-Cantons (2 000 m³ de sciage pour une valeur de 808 000 € contre 489 000 m³ au niveau régional) et sur le bois énergie (plaquette forestière) dans la partie basse du département. Toutefois, le manque de planification et les pentes importantes rendent l'exploitation forestière difficile. Les récoltes ne représentent que 39 % de l'accroissement naturel des forêts³⁵ et le volume de bois total du département croît ainsi chaque année. Cette accumulation de bois sur pied s'explique par la conjugaison de deux phénomènes complémentaires que sont l'accroissement de la surface forestière et la dynamique de capitalisation dans les peuplements forestiers, notamment ceux présents avant 1983.

Surfaces de forêt brûlée

-  < à 1 ha
-  1 à 10 ha
-  10 à 100 ha
-  > à 100 ha





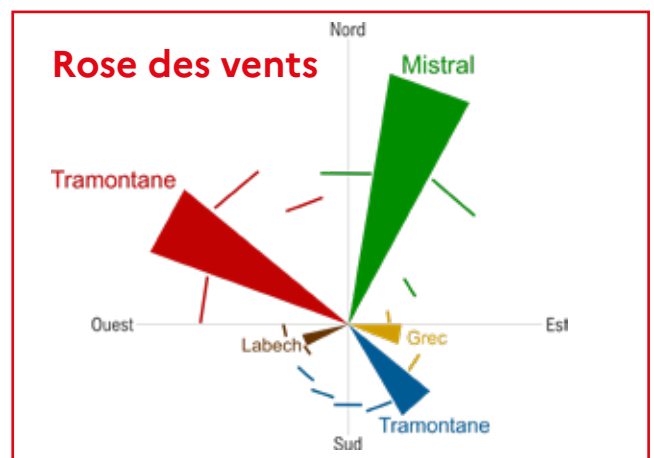
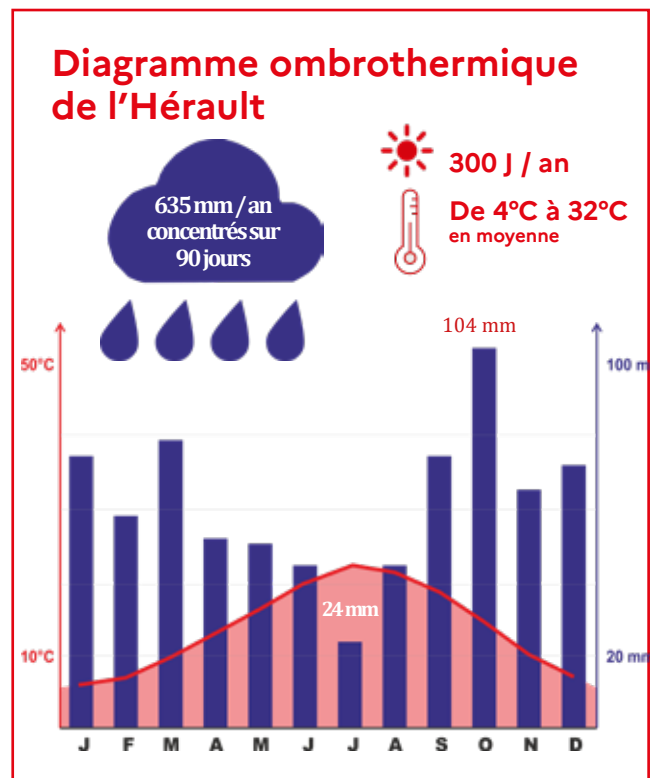
**LE DÉRÈGLEMENT
CLIMATIQUE
RENFORCE LA PRESSION
SUR LA RESSOURCE**

UN CLIMAT MÉDITERRANÉEN

Outre les zones montagneuses du nord-ouest de climat océanique, le climat méditerranéen couvre la majorité du département de l'Hérault. Les saisons hivernales y sont douces et l'ensoleillement est important et régulier au cours de l'année, avec 300 jours de soleil par an pour la ville de Montpellier. La moyenne des températures des mois d'été est proche des maximales françaises. Néanmoins, la mer protège les secteurs littoraux des extrêmes que constituent les canicules estivales et les gelées hivernales.

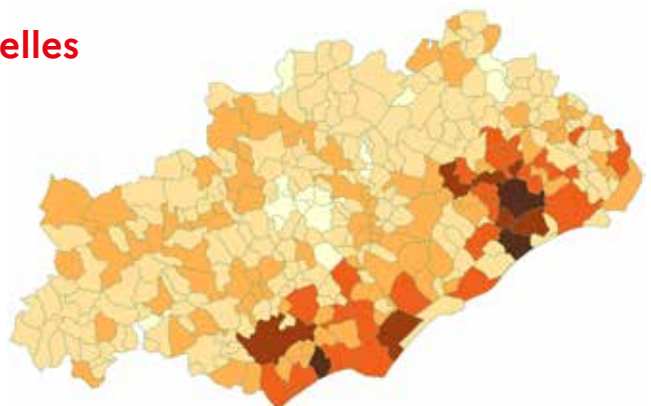
Le Mistral, en entrée Est du département, et la Tramontane sont des vents secs qui soufflent en toute saison. Ils dégagent le ciel, assèchent l'air. Les rafales peuvent dépasser les 100 km/h. Ils sont responsables en grande partie de l'ensoleillement remarquable du département. Lorsque ces vents soufflent en hiver, les températures ressenties peuvent être négatives. Le Marin et le Grec, soufflant du sud et du sud-est, plus rares, sont des vents souvent violents couvrant le territoire de pluies importantes le plus souvent associés à des passages perturbés en Méditerranée.

L'été est généralement sec et connaît régulièrement des épisodes de canicule. Les précipitations surviennent en grande majorité au printemps, en automne et en hiver. Sur les 20 dernières années, il a plu 635 mm/an à Montpellier - Fréjorgues, 457 mm/an à Sète et 500 mm/an à Béziers. Pendant les épisodes cévenols il pleut entre 200 et 400 mm, pouvant atteindre 700 mm.

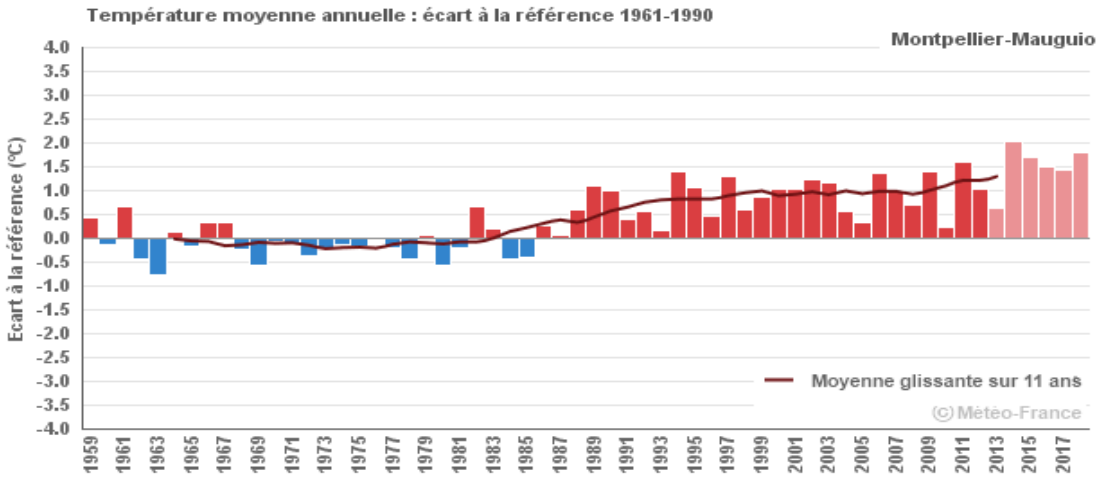


Nombre de catastrophes naturelles

- Au moins 1 jusqu'à 2
- Entre 2 et 8
- Entre 8 et 12
- Entre 12 et 18
- Entre 18 et 22
- Plus de 22 jusqu'à 26



Le réchauffement et le manque d'eau s'intensifient

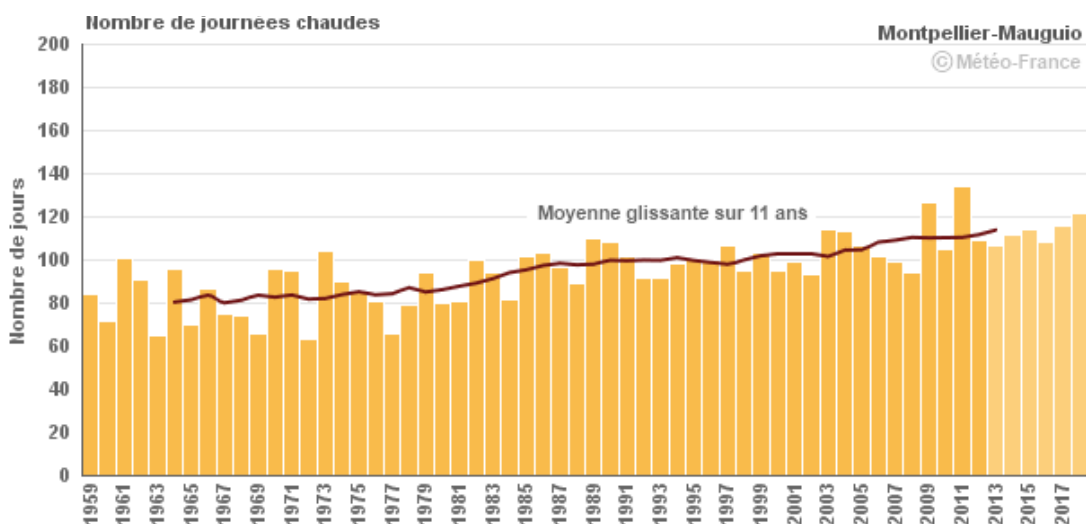


La région méditerranéenne se réchauffe en moyenne plus vite que le reste de la planète. En 100 ans, la température moyenne a augmenté de 1,5 degré contre 1 degré pour le reste du monde (dont 0,9° sont uniquement imputables aux trois dernières décennies).

L'évolution des températures moyennes annuelles du Languedoc-Roussillon montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles est de +0,3 °C par décennie, avec une hausse encore plus marquée depuis 1985 et particulièrement au printemps et en été³⁶ (entre +0,4 °C et +0,5 °C par décennie sur les températures moyennes estivales et +0,3°C sur les températures moyennes printanières). Sur la même période, la tendance observée sur les températures moyennes hivernales est proche de +0,2 °C par décennie.

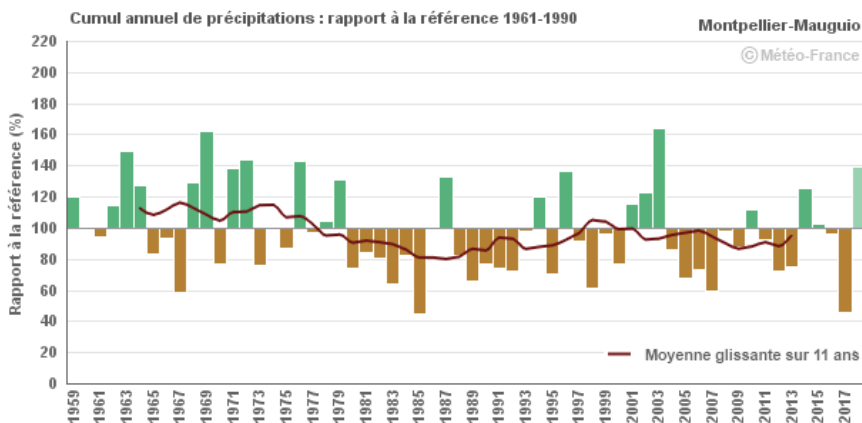
Le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) augmente de 6 à 7 jours par décennie sur la période 1959-2009. 2009, 2011 et 2018 sont les années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

A l'inverse, sur la période 1961-2010, le nombre de jours de gel diminue 0 à -1 jour de gel par décennie.



Les précipitations annuelles présentent une baisse des cumuls depuis 1959. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre. Les pluies restent très disparates et variables selon les années. L'année la plus pluvieuse fut 1996 avec 1443 mm devant 1976 avec 1128 mm. Notons que 2018 s'est distinguée avec 954 mm. Les précipitations enregistrent une baisse de 16 % à Sète depuis 40 ans et même de 24 % l'été, avec des sécheresses en progression.

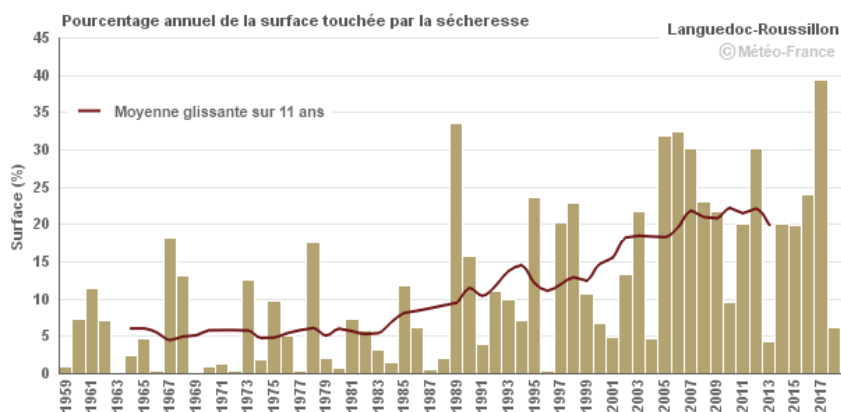
La situation de déséquilibre quantitatif conduit déjà à gérer quasiment chaque été la situation hydrologique avec des outils de crise sécheresse (restriction des usages de l'eau). Le changement climatique risque donc d'avoir une influence, non précisément quantifiable à ce jour, sur le régime hydrologique des cours d'eau et sur la capacité de recharge des nappes souterraines. L'adaptation à ce changement nécessite donc au préalable de résorber le déséquilibre actuel, puis d'anticiper en continu le changement global en recherchant d'abord des économies d'eau et des changements de pratiques (capter, réutiliser, recycler).



En 2014, conséquences de la sécheresse, l'approvisionnement en eau de la commune de Cabrières se fait par camion. 42 rotations sont nécessaires pour remplir les réservoirs

L'assèchement des sols superficiels est accentué par les températures élevées (record national depuis 1959 de 46°C à Vérargues le 28 juin 2019) associées à une pluviométrie faible (en 2018-2019, le cumul des précipitations a été déficitaire de 30 % sur le pourtour méditerranéen). L'évolution de la moyenne décennale de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 montre une forte augmentation de la surface passant de valeurs de l'ordre de 5 % dans les années 1960 à plus de 20 % de nos jours. Les modèles climatiques développés par le CNRS, le CEA et Météo-France dans le cadre des travaux du GIEC³⁷ prévoient un assèchement global de la région méditerranéenne. Concrètement, il faut s'attendre à ce que la fréquence des épisodes de sécheresse s'intensifie et que la période critique qui concerne aujourd'hui les 3 mois d'été s'étale au-delà.

En termes d'impact sur la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.



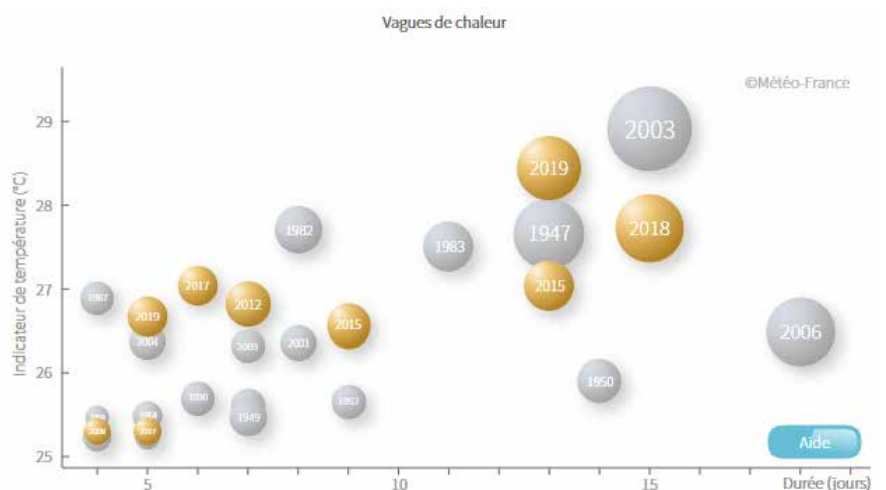
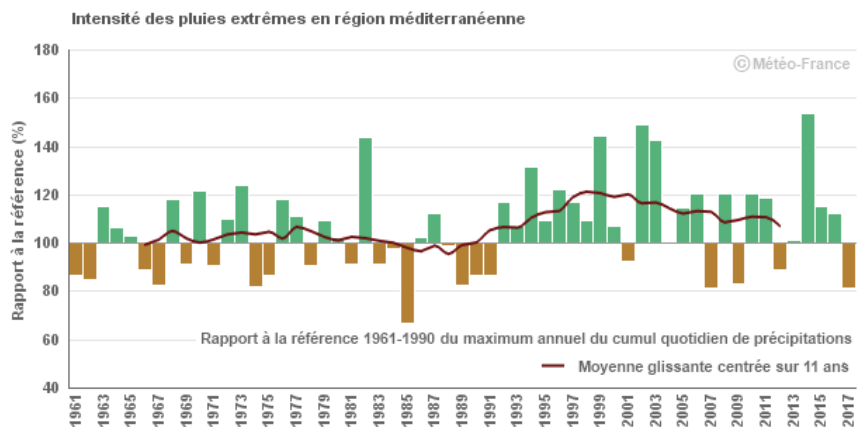
Augmentation des événements extrêmes

Depuis le milieu du XXe siècle, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes ne cessent de croître.

Les événements pluvieux extrêmes méditerranéens s'intensifient sur les dernières décennies. Entre 1961 et 2015, les maxima annuels de cumuls quotidiens ont augmentés de 22 %, avec une variabilité interannuelle très forte. La fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux dépassant le seuil de 200 mm en 24 h augmente..

Les vagues de chaleur, épisodes de température maximale supérieure de 5 degrés à la normale 1976-2005 pendant 5 jours consécutifs, font partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants au regard de la vulnérabilité de nos sociétés et de l'évolution attendue de leur fréquence et de leur intensité au XXIe siècle.

Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Languedoc-Roussillon ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies (en jaune, les vagues de chaleur de 2010 à 2020). Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence d'événements plus longs et plus sévères (taille des bulles) ces dernières années. Ainsi, les trois vagues de chaleur les plus longues et quatre des cinq les plus sévères se sont produites après 1983. La canicule observée en Languedoc-Roussillon du 2 au 16 août 2003 est de loin la plus sévère survenue sur la région. C'est aussi durant cet épisode et lors de la canicule du 26 juin au 8 juillet 2019 qu'ont été observées les journées les plus chaudes depuis 1947.



La recrudescence des risques naturels

L'ONG Germanwatch réalise chaque année un rapport sur l'indice mondial des risques climatiques, incluant les coûts humains et financiers. Elle estime que plus de 525 000 personnes ont été tuées au cours de 11 500 épisodes météorologiques extrêmes entre 1998 et 2017. La France est le 18ème pays le plus touché par les événements météorologiques sur les 20 dernières années avec l'équivalent de 1120 morts par an et un coût annuel de 1990 millions d'euros.

Depuis 1982, l'Hérault a compté 2 716 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles, dont 72 % suite à des inondations, 12,6 % suite à des tempêtes, 12,2 % suite à la sécheresse et 1,3 % suite à des submersions marines.

Pour le seul risque inondation, 2 550 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle à l'échelle communale ont été actées au titre des inondations, pour certaines communes jusqu'à plus de 20 fois. Les indemnités versées par ce dispositif pour les inondations s'élèvent à 674 millions d'€ de 1982 à 2016, soit une moyenne de 31 millions d'€ par an.



Les risques inondation et submersion marine

Dans l'Hérault, 320 000 personnes résident en zone inondable³⁸. La présence d'une façade littorale rend également ce département très vulnérable au risque de submersion marine avec une trentaine de communes exposée.

Les pluies intenses des épisodes méditerranéens provoquent des inondations souvent rapides (crues éclairs). Les phénomènes de débordement des cours d'eau et de ruissellement sont aggravés par l'imperméabilisation croissante des sols. Durant la dernière décennie, l'Hérault a connu plusieurs événements climatiques majeurs dont ceux de 2014 ayant touché notamment Grabels, Juvignac, Bêlarga et Lamalou-les-Bains, la crue de 2015 sur la Lergue ou encore l'épisode de 2019 ayant entraîné la destruction de la voie ferrée au droit de Villeneuve les Béziers.

La maîtrise de l'urbanisation, l'entretien des cours d'eau, l'alerte, la gestion de crise, la connaissance du risque, la sensibilisation du public, la réduction de vulnérabilité des constructions existantes... sont autant de leviers de prévention du risque inondation.



Le risque incendie augmente et fragilise les populations

L'aggravation des sécheresses, combinée à l'augmentation des températures estivales, à l'extension des surfaces de friche, et à l'augmentation des surfaces de forêt sensibles aux incendies augmentent le risque notamment lors de la saison sèche. Des incendies de grande ampleur sont désormais possibles dans le département de l'Hérault lors de quelques journées à risque très élevé. L'incendie de forêt dit de Fontanès a parcouru 2 544 ha le 30 août 2010 et touché le territoire de 8 communes.

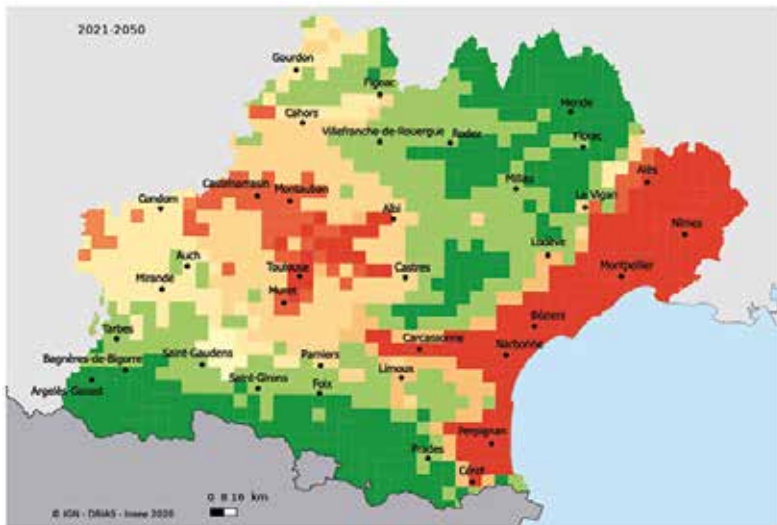
Une question de santé publique et de sécurité alimentaire



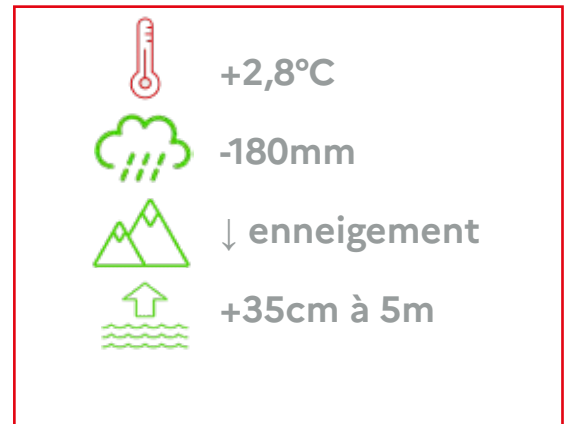
Les impacts sur la santé du changement climatique sont larges : augmentation en fréquence et en intensité des événements météorologiques extrêmes (canicules, pluies extrêmes...), interaction avec la pollution de l'air, émergence ou réémergence de maladies infectieuses (West Nils, dengue, chikungunya...) ³⁹. D'autres facteurs comme l'augmentation et le vieillissement de la population ou l'urbanisation accroissent la vulnérabilité à divers risques environnementaux et sanitaires. Une chaîne complexe d'interactions se met ainsi en place, impactant la santé et le bien-être des populations.



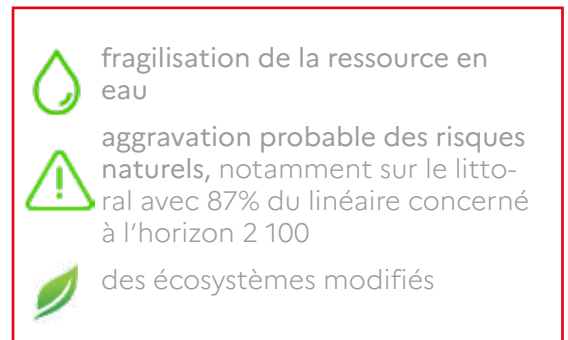
Certains de ces impacts sont déjà observables dans l'Hérault. Près des trois-quarts des jours chauds observés depuis 1850 sont attribuables au changement climatique. Rappelons que les canicules de 2003 puis de 2006 et 2015 ont causé respectivement 15 000, 2 000 et 3 300 décès en excès en quelques jours en France. Le moustique-tigre, présent depuis 10 ans dans le département, bénéficie des hivers doux de l'Hérault. La vitesse d'infection de ce moustique à un pathogène s'accélère avec l'augmentation de la température moyenne, jusqu'à 30 °C. Quant au virus West Nile, qui effectue son cycle entre oiseaux/chevaux et humains, l'épidémie de 2018 semblerait être liée à la modification globale des corridors de migration des oiseaux et a infecté 27 personnes. L'Hérault est maintenant sous surveillance accrue par l'Agence régionale de santé. Par ailleurs, la hausse des températures favorise la diffusion de végétaux allergènes, comme l'ambrosie ou le bouleau avec une multiplication par 3 des quantités de pollens dans l'air en 30 ans.



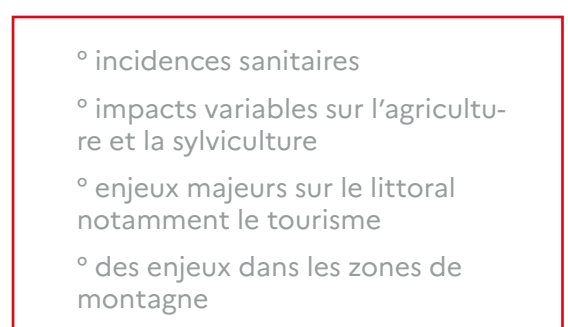
Les évolutions climatiques attendues d'ici 2050



Un environnement vulnérable aux évolutions du climat



Des conséquences pour la santé et les activités humaines



L'élévation progressive de la mer, additionnée à la houle, peut entraîner un aléa de submersion marine à presque 2,5 m

© DSA Marne la Vallée

VERS UN NOUVEAU REGARD SUR L'HÉRAULT



Sommes-nous irrémédiablement condamnés à n'évoluer qu'à travers des crises ou sommes-nous en capacité d'anticiper les changements de modèles ? L'être humain doit sa survie à sa capacité d'innovation et d'adaptation, allant jusqu'à abandonner certains modèles dominants, quand en situation de crises, ceux-ci étaient devenus obsolètes et dangereux pour la communauté.

Chaque génération est confrontée à des défis. En l'occurrence, dans l'Hérault, les effets d'une occupation humaine à la fois déséquilibrée et menaçant les ressources naturelles, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ils se mesurent avec la fragmentation des espaces agricoles et naturels, le déficit des réserves en eau, la saturation et vétusté des réseaux, la multiplication des incendies et inondations, la montée de la mer, la pollution des nappes, et les difficultés à se loger.

En cause, un développement pensé à court terme, répondant à des besoins identifiés au cas par cas et de manière sectorielle. Cette représentation verticale du développement et de l'aménagement conduit nécessairement à des visions faussées et, qui plus est, à opposer l'intérêt de l'homme et de la nature.

Dans la décennie à venir, pour reconstruire un rapport plus harmonieux dans le lien au vivant, il ne s'agira plus de considérer le milieu comme un décor ou une réserve de ressources mais comme l'horizon d'une cohabitation durable et apaisée au sein de notre territoire, l'Hérault.

Pour ce faire, les paradigmes à reconsidérer sont nombreux : mieux gérer et moins consommer l'espace, innover dans nos modes de coopération et de vivre ensemble, réparer et embellir la ville, restaurer les milieux dégradés, rendre les réseaux fonctionnels, être attentif aux usages existants, ... Autant de mutations qui invitent à passer de stratégies d'expansion urbaine à des stratégies de reconquête.

Quelle que soit l'échelle de réflexion, du quartier, aux grands territoires, la décision et l'action méritent d'être collectives et le raisonnement global.

“

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Article L110 du Code de l'urbanisme

”

NOTES & BIBLIOGRAPHIE

- 1 Elie Pélaquier, Elie, 2009, «Atlas historique de la province de Languedoc»
- 2 Olivier et Paula Astruc, 2010, «Hérault, nouveaux mystères»
- 3 Blanchard Anne, 1965, «De Pézenas à Montpellier : transfert d'une ville de souveraineté (XVIIe siècle)»
- 4 Cécile Rivals, 2011, «Aperçu de St-Pons-de-Thomières à la fin du Moyen-Âge»
- 5 Dossier de candidature du Pays Haut Languedoc et Vignobles au label Ville et Pays d'art et d'Histoire, 2016
- 6 Lisa Caliste, 2016, «Faire des draps à Lodève, Clermont l'Hérault et Bédarieux»
- 7 Nicolas Marty, 2013, «Une désindustrialisation perpétuelle ?»
- 8 Pierre George, 1967, «Métropoles d'équilibre»
- 9 Jean-Paul Volle, 1985, «Montpellier en Languedoc-Roussillon : la logique de la Capitale»
- 10 William R. Shepherd, 1926, «Les généralités ou intendances, La France en 1789», carte extraite de «The historical atlas»
- 11 Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Montpellier (PSMV), «Approches de Topographie historique» A. Melissinos, V. Pandhi, G. Séraphin, C. Ancey, Architectes – urbanistes 2013
- 12 répondant notamment à la publication de l'ouvrage de Jean-François Gravier (1915-2005) sur « Paris et le désert français » (1948)
- 13 591 397 habitants en 1968, 1 132 481 en 2016, INSEE 2019
- 14 Population des 65 ans ou plus rapportée à celle des moins de 20 ans
- 15 INSEE 2016
- 16 RPLS 2019. Ce chiffre monte à 66 230 selon le calcul SRU qui intègre notamment des logements privés conventionnés social ou très social
- 17 CD34, 2014, «Enquête ménages déplacements»
- 18 Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, 2014, «Les stratégies de publics des opérateurs culturels du Languedoc-Roussillon»
- 19 Philippe Teillet et Négrier Emmanuel, 2020, «Culture et métropole, une trajectoire en mouvement»
- 20 Franck Gintrand, 2018, «Le jour où les zones commerciales auront dévoré nos villes»
- 21 La franchise est un accord commercial et juridique par lequel une entreprise appelée « franchiseur » s'engage à fournir à une seconde entreprise, dite « franchisee », une marque, un savoir-faire et une assistance permanente en contrepartie d'une rémunération. Exemples : Mac Donalds, Jennyfer, Yves Rocher, Zara
- 22 Alain Bertrand, 2014, «Hyper-ruralité : un pacte national pour restaurer l'égalité républicaine»
- 23 Samuel Depraz, 2017, «Penser les marges en France : l'exemple des territoires de « l'hyper-ruralité »»
- 24 L'assec est l'état d'une rivière ou d'un étang qui se retrouve sans eau
- 25 Isabelle Baldi et al, 2013, «Pesticides : Effets sur la santé»
- 26 Hérault Tourisme, 2019, «Chiffres clés, tourisme et loisirs en Hérault»
- 27 Schéma Régional de Cohérence Écologique Languedoc Roussillon, 2015
- 28 Le Canal du Midi, les Causses et les Cévennes et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle dont Saint-Guilhem le Désert sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO
- 29 Dossier de candidature au label Ville art histoire pays Haut Languedoc et vignobles, 2016
- 30 Geneviève Gavignaud-Fontaine, 1998, «L'extinction de la «viticulture pour tous» en Languedoc, 1945-1984»
- 31 Jean-Marc Touzard, Jean-Pierre Laporte, 1998, «Deux décennies de transition viticole en Languedoc-Roussillon: de la production de masse à une viticulture plurielle».
- 32 Michel Calvo, 1993, «Démographie et données sociales sur l'immigration en Languedoc-Roussillon»
- 33 D'après la base Prométhée
- 34 BD forêt IGN
- 35 Ibidem
- 36 Climat HD, application interactive de Météo-France, met à disposition des citoyens une vision intégrée du changement climatique à l'échelle de chaque région et intègre les résultats des dernières études scientifiques
- 37 Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) est une organisation qui a été mise en place en 1988. Il est ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Il regroupe actuellement 195 États. Son rôle est "d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme"
- 38 Étude préliminaire des risques d'inondation (EPRI) établie dans le cadre de la Directive inondation ; population permanente 2011 résident en zone inondable de débordement des cours d'eau (qualifiée par l'enveloppe approchée des inondations potentielles EAIP)
- 39 MNHN, 2020, Comment les changements environnementaux font émerger de nouvelles maladies



Directeur de publication : Matthieu Grégory, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM34)

Coordination et conception : Daniel Andersch

Chef de projet, coordination, rédaction et analyses : Elise Dulac

Ligne directrice et structuration, conception : Delphine Huy

Cartographie et analyses : Véronique Demange, Joseph Sangenito

Conception et maquettage : Véronique Fau

Remerciement à Emmanuel Négrier,
Directeur de recherche CNRS en science politique

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault
181 place Ernest Granier
CS 60556
34 064 Montpellier Cedex 02
ddtm@herault.gouv.fr

